



Bulletin Officiel

N° 6066 Mardi 17 Mars 2020

www.cmf.tn

— 25^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUES DU CMF

COMMUNIQUE DU CMF RELATIF A LA TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021 2-3

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE CARTHAGE CEMENT 4-9

OUVERTURE DES SOUSCRIPTIONS AU PUBLIC

SOCIETE CARTHAGE CEMENT 10

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB - 2020-1 11-18

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020-1 19-23

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

AMEN BANK 24-28

REPORT DE LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV RENDEMENT 29

SICAV CROISSANCE 29

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV 30

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UBCI- FCP CEA 31

AVIS DE MODIFICATION DE L'ACTIONNARIAT D'UNE SOCIETE DE GESTION

ZITOUNA CAPITAL 32

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

33-34

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- CAISSE TUNISIENNE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES -CTAMA-

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

- UBCI- FCP CEA

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

(*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2019, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2020.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société CARTHAGE CEMENT

Société Anonyme au capital de 172.134.413 DT

divisé en 172.134.413 actions de nominal 1 DT entièrement libérées

Siège social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, LOT HSC 1-4-3, Les Jardins du lac, Les Berges du Lac II, 1053 –Tunis–

1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Carthage Cement, tenue le **11/10/2019**, prenant acte de l'obligation à la charge de la société de procéder à la régularisation de la situation de ses capitaux propres dans les conditions et les délais qu'autorise la loi, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales et après avoir constaté la libération intégrale du capital actuel et après lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de porter le capital de cent soixante-douze millions cent trente-quatre mille quatre cent treize dinars (172.134.413 DT) à trois cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent dix-neuf mille cent quarante-six dinars (395.919.146 DT), selon les modalités suivantes :

- 223.774.733 DT par émission de 223.774.733 actions nouvelles au prix d'un dinar deux cents millimes (1,200 dinars) chacune, soit un dinar (1 dinar) de valeur nominale et deux cents millimes (0,200 dinar) de prime d'émission. Ces actions seraient souscrites selon la parité de **treize (13) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes**.
- La société Carthage Cement procédera à l'acquisition et l'annulation de 3 droits de souscriptions et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits préférentiels de souscriptions susmentionnée.

Ces actions seront libérées, en totalité à la souscription, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société.

Si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

1. Les actions en numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
2. Les actions en numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
3. Le montant de l'augmentation de capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts de l'augmentation proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, confère tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour utiliser les facultés précitées ou certaines d'entre elles seulement à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2019.

- Suite -

2- CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

La société Carthage Cement procédera à une augmentation de capital de 223.774.733 DT par souscription en numéraire, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société et par émission de 223.774.733 actions nouvelles.

L'opération de compensation de ces créances certaines, revenant à BINA Corp et EI KARAMA Holding sera effectuée par l'émission de 56.754.356 actions nouvelles détaillée comme suit :

Créanciers	Montant de la créance arrêté au 30/09/2019	Nombre des actions pour souscription
Société BINA Corp	62.016.153	51.680.127
Société AL KARAMA Holding	6.089.075	5.074.229
Total	68.105.228	56.754.356

Ainsi, le montant de l'opération s'élève à 268.529.679,6 DT (dont 68.105.227,2 DT à libérer par compensation des créances revenant à BINA Corp (compte courant associé) et EI KARAMA Holding. Le montant à lever sur le marché financier s'élèvera à 200.424.452,4 DT.

En DT	Conversion de BINA Corp et EI KARAMA Holding	Souscription en numéraire	Total
Valeur nominale	56.754.356	167.020.377	223.774.733
Prime d'émission	11.350.871,2	33.404.075,4	44.754.946,6
Total	68.105.227,2	200.424.452,4	268.529.679,6

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Carthage Cement procédera à l'acquisition et l'annulation de 3 droits de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits préférentiels de souscription susmentionnée.

2.1-Prix d'émission des actions nouvelles :

Les actions nouvelles à souscrire à numéraire seront émises à un prix d'émission de 1,200 DT l'action soit 1 DT de nominal majoré d'une prime d'émission de 0,200 DT.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société.

2.2-Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 223.774.733 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **treize (13) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société Carthage Cement ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

2.3-Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 223.774.733 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/01/2019.

- Suite -

2.4-Période de souscription :

La souscription aux 223.774.733 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de treize (13) actions nouvelles pour dix (10) anciennes et ce, **du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus**¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 05/03/2020 au 09/03/2020 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 13/03/2020 au 17/03/2020 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 167.831.050 DT, correspondant à 167.831.050 actions).

2.5-Etablissements domiciliaires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Carthage Cement exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1,200 DT, représentant une valeur nominale de 1 DT majorée d'une prime d'émission de 0,200 DT.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 05 031 000 098 087 073 086 ouvert auprès de la Banque de Tunisie Agence Les Berges du Lac conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

2.6-Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 28/02/2020 à 16H à MAC SA, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **28/02/2020** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

2.7-Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en Bourse MAC SA en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

2.8-Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 172.134.413 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

3-BUT DE L'EMISSION :

Cette augmentation entre dans le cadre de l'obligation à la charge de la société de procéder à une restructuration financière et la régularisation de la situation de ses capitaux propres dans les conditions et les délais qu'autorise la loi et ce, conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

Il est à signaler que l'examen du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers arrêtés au 31/12/2017 a révélé que suite aux pertes cumulées, les fonds propres de la société Carthage Cement étaient inférieurs à la moitié de son capital social.

Il s'avère donc que la société n'a pas respecté les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

A l'effet de remédier à cette situation, la société a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 octobre 2019 qui a décidé de poursuivre l'activité de la société et a envisagé une augmentation du capital en numéraire par l'émission de 223.774.733 actions nouvelles au prix de un dinar deux cents millimes (1,200 DT) chacune, soit un dinar (1 DT) de valeur nominale et deux cents millimes (0,200 DT) de prime d'émission et ce, afin de régulariser la situation de ses fonds propres au 31 décembre 2017 conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Toutefois, la réalisation de cette opération a été décalée, et donc la situation de la société n'a pas été régularisée à temps.

Par ailleurs, le rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de la société Carthage Cement arrêtés au 31/12/2018 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 décembre 2019 mentionne que : « la société a convoqué une assemblée générale extraordinaire en date du 11 octobre 2019 qui a décidé la continuité d'exploitation de la société et ce, suite à l'enregistrement des fonds propres au 31 décembre 2017 au-dessous de la moitié du capital social. Toutefois, suite aux pertes enregistrées en 2018, les fonds propres de la société au 31 décembre 2018 sont devenus négatifs. Compte tenu de cette situation, il y'a lieu d'envisager la convocation d'une deuxième assemblée générale extraordinaire à l'effet de se prononcer sur la continuité de la société et sur la régularisation de la situation conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. »

Partant de ce fait, la société Carthage Cement s'engage à convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire le jour de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers relatifs à l'exercice 2019 et ce, en vue de décider d'une augmentation de capital en numéraire, si la situation financière de la société l'exigerait et si les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales ne seraient pas respectées.

- Suite -

4-RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :

4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitations, sauf exceptions légales.

4.2-Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en Bourse.

4.3-Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non-résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10.000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non-résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

4.4-Marché des titres :

Les actions de la société Carthage Cement sont négociables sur la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

4.5-Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 172.134.413 actions anciennes composant le capital actuel de la société Carthage Cement inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/01/2020**, droits de souscription détachés.

4.6-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :

Les 223.774.733 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

- Suite -

4.7-Cotation en Bourse des droits de souscription :

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus**¹.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

4.8-Tribunaux compétents en cas de litiges :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

4.9-Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007400062» durant la période de souscription préférentielle soit du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007400070» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'un prospectus visé par le CMF sous le N° 19-1033 en date du 31/12/2019 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2020.

Le prospectus suvisé est mis à la disposition du public, sans frais, au siège social de la société Carthage Cement (Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, LOT HSC 1-4-3, Les Jardins du lac, Les Berges du Lac II), de MAC SA, intermédiaire en Bourse (Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac), sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2019 seront publiés au Bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/01/2020.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **28/02/2020** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIETES

Ouverture des souscriptions au public

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, LOT HSC 1-4-3,
Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

La société Carthage Cement informe ses actionnaires, les intermédiaires en Bourse et le public que les souscriptions à l'augmentation de son capital social, ouvertes **du 17/01/2020 au 06/03/2020**, réalisées à titre irréductible et à titre réductible, ainsi que la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires de la société, ouvertes **du 12/03/2020 au 13/03/2020**, n'ont pas atteint la totalité de l'augmentation du capital social.

De ce fait, les actions non souscrites seront offertes au public **du 18/03/2020 au 23/03/2020 inclus** et ce, conformément à ce qui a été prévu dans le prospectus visé par le CMF en date du 31/12/2019 sous le N°19/1033 et l'avis de prorogation de la période de souscription publié au Bulletin Officiel du CMF N°6052 du mercredi 26/02/2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «STB 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE tenue le **28 juillet 2016** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant total de 300 millions de dinars, à émettre dans un délai de 5 ans, et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, la Société Tunisienne de Banque a émis 2 emprunts privés respectivement d'un montant de 58 Millions de dinars en 2017 et 30 Millions de dinars en 2018. Le reliquat de cette autorisation est de (212 Millions de dinars).

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de la banque réuni le **13 juin 2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant maximal de 100 millions de dinars en deux tranches de 50 millions de dinars chacune.

Le Conseil d'Administration a fixé les conditions de la première tranche, qui a été émise et clôturée en 2019 pour un montant de 50 millions de dinars et a également donné pouvoir à la Direction Général de la banque de fixer les caractéristiques à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet la Direction Générale a décidé d'émettre la deuxième tranche de l'emprunt obligataire subordonné selon les conditions suivantes :

- Montant : 35 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT ;
- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 10,50% et/ou TMM+3% ;
- Catégorie B : 10 ans dont 5 années de grâce au taux fixe de 10,30% et/ou TMM+3,40% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 11,00% et/ou TMM+3%;
- Catégorie D : 7 ans in fine au taux variable de TMM+3,3%;
- Catégorie E : 5 ans coupon unique au taux fixe de 11,30% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « STB 2020-1 » est d'un montant de 35 000 000 dinars, divisé en 350 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

- Suite -

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées au plus tard le **16/04/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/04/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de la **STB FINANCE** intermédiaire en bourse du groupe STB, sis au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV, Tunis 1004.

But de l'émission

La banque projette l'émission en 2020 d'un emprunt obligataire subordonné dans le but de :

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets;
- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs;
- Assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque;
- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Développer les activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation de son plan stratégique 2019-2023, notamment le financement des projets internes de la banque.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : «STB 2020-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)

- Suite -

- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire en Bourse STB FINANCE. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/04/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/04/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **10,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 10 ans dont 5 années de grâce:**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **10,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **340** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 3 millions de dinars.

- Suite -

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in fine :**
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 330 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.
- **Pour la catégorie E d'une durée de 5 ans coupon unique :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **11,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A, la catégorie B et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A, la sixième année pour la catégorie B et à la troisième année pour la catégorie C. Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **16/04/2025** pour les catégories A et E, le **16/04/2027** pour les catégories C et D et **16/04/2030** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **16 avril** de chaque année (à l'exception de la catégorie E).

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **16/04/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2026**.

- Suite -

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu les **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2023**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu les **16/04/2021** et le remboursement total en capital aura lieu le **16/04/2027**.

Pour la catégorie E, le paiement des intérêts capitalisés et le remboursement total du capital auront lieu le **16/04/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,50%** l'an pour la catégorie A, de **10,30%** l'an pour la catégorie B, de **11,00%** l'an pour la catégorie C et de **11,3%** pour la catégorie E.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à **7,784%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,784%** pour la catégorie A, de **11,184%** pour la catégorie B, de **10,784%** pour la catégorie C et de **11,084%** pour la catégorie D. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3%** pour la catégorie A, de **3,40%** pour la catégorie B, de **3%** pour la catégorie C et de **3,3%** pour la catégorie D et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «STB 2020-1» sont émises selon cinq catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de vie totale de 5 ans ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de vie totale de 10 ans dont cinq années de grâce pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars;
- ✓ une catégorie C sur une durée de vie totale de 7 ans dont deux années de grâce.
- ✓ une catégorie D sur une durée de vie totale de 7 ans In Fine ;
- ✓ une catégorie E sur une durée de vie totale de 5 ans Coupon unique pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars ;

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour les catégories C et E, de **7 ans** pour la catégorie D et de **8 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,646 années** pour la catégorie A, de **5,774 années** pour la catégorie B, de **4,037 années** pour la catégorie C et de **5 années** pour la catégorie E.

- Suite -

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de la STB FINANCE, intermédiaire en Bourse sis au 34 rue Hédi Karray El Menzah 4-1004 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

La tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « STB 2020-1 » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Société Tunisienne de Banque s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «**STB FINANCE**» de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné «**STB 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La SOCIETE TUNISIEENNE DE BANQUE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «**STB 2020-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »**)

• **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

• **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM

- Suite -

risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 27/02/2020 sous le numéro 20-1036, du document de référence « STB 2019 » enregistré par le CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la STB Rue Hédi Nouria-1001-TUNIS ; de la STB FINANCE - intermédiaire en bourse- 34, Rue Hédi Karray, Tunis 1004, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn et le site Internet de la STB : www.stb.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire «**TLF 2019-2**» d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9,00% brut l'an au minimum et 13,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 11,60% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

Par ailleurs, et dans la mesure où l'émission de l'emprunt «**TLF 2019-2**» a été reportée en 2020, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais «**TLF 2020-1**».

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» est d'un montant de 15 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «**TLF 2020-1**» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/05/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11/06/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2020 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 60 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 15 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 159 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2020-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/05/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2020-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de 11,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2025**

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,60%** l'an.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,784% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,534%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» sont émises sur une durée de **5 ans** ;

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

- Suite -

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,615 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **18/02/2020**.

Notation de la société :

En date du **8 Octobre 2019**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars(1000 dinars).

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**TLF 2020-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**TLF 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt «**TLF 2020-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2020-1 » visée par le CMF en date du 26 février 2020 sous le n°20/1035 et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 03/12/2019 sous le n°19-009, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunisie Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

Emission d'un emprunt obligataire subordonné sans recours à l'appel public à l'épargne

AMEN BANK



Société Anonyme au capital de 132 405 000 dinars divisé en 26 481 000 actions de nominal 5 dinars

Siège social : Avenue Mohamed V - 1002 Tunis.

Identifiant unique : 0000221M

Tél : 71 148 000 - Fax : 71 833 517

E-mail : amenbank@amenbank.com.tn

Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et l'octroi des crédits

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE « AMEN BANK SUBORDONNE 2020-1 »

DE 40 000 000 DT SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTE A UN MAXIMUM DE 60 000 000 DT

PRIX D'EMISSION : 100 DT

1. Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Amen Bank tenue le **26/04/2019** a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 300 millions de dinars et a délégué au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2019.

Dans le cadre de cette autorisation, le Directoire réuni en date du **04/03/2020** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 40 000 000 de dinars susceptibles d'être portée à 60 000 000 de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

CATEGORIE	DUREE	TAUX D'INTERET	AMORTISSEMENT ANNUEL
Catégorie A	5 ans	11,3% et/ou TMM+3,25%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	TMM+3,5%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

✦ Montant :

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à 40 000 000 dinars, divisé en 400 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 60 000 000 dinars, divisé en 600 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant souscrit et définitif de l'emprunt « AMEN BANK SUBORDONNE 2020-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

✦ Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **16/03/2020** auprès de MAC SA, Intermédiaire en Bourse et seront clôturées au plus tard le **18/05/2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **18/05/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **18/05/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/06/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

✦ **But de l'émission**

Le but de la présente émission est de :

- Renforcer les fonds propres de la banque et d'améliorer ainsi ses ratios de solvabilité et de concentration des risques, et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment aux nouvelles exigences de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2016-03 du 29 juillet 2016 ;
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

1. **Caractéristiques des titres émis :**

✦ **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers

✦ **Dénomination de l'Emprunt** : « AMEN BANK SUBORDONNE 2020-1 ».

✦ **Nature des Titres** : Titres de créance.

✦ **Forme des Titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

✦ **Catégorie des Titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).

✦ **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par MAC SA, Intermédiaire en Bourse mentionnant la catégorie et le taux choisis ainsi que la quantité y afférente.

✦ **Prix de souscription, Prix d'émission et Modalités de paiement** : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

✦ **Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **18/05/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **18/05/2020**.

✦ **Date de règlement** : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

✦ **Taux d'intérêt** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur fixés en fonction de la catégorie :

- **Catégorie A** : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,3% et/ou variable TMM+3,25% l'an
- **Catégorie B** : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux variable TMM+3,5% l'an.

- Suite -

✓ **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,3% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,25% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année N-1 au mois d'Avril de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

✓ **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,5% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 350 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année N-1 au mois d'Avril de l'année N.

✦ **Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **18/05/2025** pour la catégorie A et le **18/05/2027** pour la catégorie B.

✦ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

✦ **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 18 mai de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **18/05/2021**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **18/05/2021** pour la catégorie A et le **18/05/2023** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

✦ **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

✓ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 11,3% l'an.

✓ **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Février 2020 à titre indicatif, **qui est égale à 7,831%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **11,081%** pour la catégorie A et **11,331%** pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,25% pour la catégorie A et 3,5% pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

✦ **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

✓ **Durée totale**

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans dont 2 ans de grâce pour la catégorie B.

- Suite -

✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt « AMEN BANK SUBORDONNE 2020-1 » est de :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à 2,624 années.

✦ **Mode de placement :**

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

✦ **Cessibilité des obligations :**

Les obligations subordonnées émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations subordonnées au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en Bourse chargés des transactions portant sur ces obligations subordonnées sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

✦ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :**

✓ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'AMEN BANK, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

✓ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

✦ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

✦ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « AMEN BANK SUBORDONNE 2020-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **MAC SA intermédiaire en Bourse**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

✦ **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✦ **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

✦ **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :**

Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

✦ **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

✓ **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.

✓ **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

✦ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DES SOCIETES

REPORT DE LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV RENDEMENT
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992
Siège Social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis

Il est porté à la connaissance des actionnaires de **SICAV RENDEMENT** que l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le **jeudi 19 mars 2020 à 10 heures**, à l'hôtel « **AFRICA** », 50, Avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis est reportée à une date ultérieure qui sera annoncée conformément à la réglementation en vigueur.

2020 - AS - 0177

REPORT DE LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV CROISSANCE
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 29 septembre 1994
Siège Social : 2, rue de Turquie – 1001 Tunis

Il est porté à la connaissance des actionnaires de **SICAV CROISSANCE** que l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le **jeudi 19 mars 2020 à 9 heures**, à l'hôtel « **AFRICA** », 50, Avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis est reportée à une date ultérieure qui sera annoncée conformément à la réglementation en vigueur.

2020 - AS - 0178

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 3 novembre 1997
Siège Social : 65, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

Les actionnaires de **L'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV** sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le lundi 20 avril 2020 à 11 heures** dans les locaux de L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, Rue du Lac Turkana – Les Berges du Lac –, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
4. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;
7. Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Pouvoirs.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UBCI- FCP CEA

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 47-2013 du 6 novembre 2013
Adresse: 74, Avenue Habib Bourguiba - 100 Tunis

UBCI BOURSE- intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de **UBCI- FCP CEA**, informe les porteurs de parts qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2019, à compter du **mercredi 8 avril 2020**, un dividende de **1,830 dinar par part**.

Ce dividende est payable à tous les guichets de l'UBCI et UBCI BOURSE.

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE MODIFICATION DE L'ACTIONNARIAT D'UNE SOCIETE DE GESTION**ZITOUNA CAPITAL**

Société Anonyme au capital social de 500.000 Dinars Tunisiens

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

Siège social : Résidence Les Ambassadeurs, Bloc A, 4ème étage,
Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins - Les Berges du Lac 2, 1053 Tunis, Tunisie.**Agrément du CMF** : n° 02-2019 du 14-02-2019

La Société ZITOUNA CAPITAL informe le public et ses actionnaires de la modification de son actionnariat, et ce suite à l'enregistrement en bourse en date du 13/02/2020 de la transaction qui a porté sur une (1) action au nominal de 100 dinars.

Le vendeur étant M. Ezzedine Khoja et l'acheteur M. Hamdi Ben Rejeb.

Suite à l'opération ci-dessus citée, la nouvelle structure de capital de la société ZITOUNA CAPITAL au 13/02/2020 s'établit comme suit :

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	en %
Banque Zitouna	4 994	499 400	99,88%
M. Adel Aleya	1	100	0,02%
M. Hamdi Ben Rejeb	1	100	0,02%
M. Mounir Fakhfakh	1	100	0,02%
M. Nabil El Medani	1	100	0,02%
M. Chaker Oueslati	1	100	0,02%
M. Jamel Bouzalene	1	100	0,02%
Total	5 000	500 000	100%

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188,603	190,782	190,811		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128,808	130,342	130,365		
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108,693	109,763	109,777		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114,417	116,076	116,099		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112,884	114,088	114,108		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108,832	110,551	110,575		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109,304	110,482	110,499		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45,027	45,352	45,358		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31,415	31,732	31,740		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105,929	107,302	107,323		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16,707	16,887	16,890		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121,384	122,373	122,386		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,159	1,163	1,163		
14	FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111,984	113,256	113,272		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,040	11,057	11,155		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156,564	158,968	159,002		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,084	11,193	11,194		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,742	1,761	1,757		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60,901	61,402	61,409		
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129,454	127,858	126,668		
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112,135	105,863	102,850		
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	100,715	100,735		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136,744	130,168	126,584		
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510,165	494,807	485,435		
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,967	121,232	118,170		
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,741	128,494	125,492		
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,499	127,059	125,765		
28	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,462	108,817	107,965		
29	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,116	100,633	96,884		
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179,510	172,963	169,930		
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96,478	91,122	88,171		
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118,731	117,002	116,183		
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169,247	155,157	149,202		
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144,657	136,772	132,914		
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103,478	97,120	95,097		
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,654	20,802	20,026		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087,476	2109,613	2093,404		
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129,316	128,261	122,261		
39	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	165,770	165,462	162,812		
40	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201,273	199,023	188,057		
41	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,721	17,691	16,595		
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,784	2,857	2,795		
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,466	2,525	2,478		
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,837	73,881	72,956		
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,164	1,169	1,130		
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,226	1,238	1,240		
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,166	1,191	1,164		
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,137	1,157	1,120		
49	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118,999	117,125	111,825		
50	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131,708	130,674	128,340		
51	FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1133,301	1125,013	1096,931		
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,951	11,757	10,897		
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,127	10,027	9,569		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93,956	85,516	81,779		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
55	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19	5,200	109,695	110,855	110,871
56	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4,302	102,952	103,679	103,688
57	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5,018	106,235	107,467	107,482
58	ATTIJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4,854	104,788	106,068	106,087
59	TUNISO-EMIRATE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/04/19	5,505	106,654	108,119	108,141
60	SICAV AXIS TRESORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4,502	108,650	110,009	110,028
61	PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	106,238	107,445	107,462
62	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	103,341	104,504	104,523
63	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	103,510	104,223	104,234
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19	4,979	107,338	108,846	108,863
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	109,277	110,789	110,810
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/19	4,274	105,949	106,827	106,841
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3,543	104,849	105,706	105,717
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,910	106,093	106,109
69	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4,425	105,102	106,017	106,028
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5,520	104,538	105,822	105,841
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3,847	106,500	107,444	107,456
72	SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5,274	104,751	106,028	106,045
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4,859	104,017	105,105	105,117
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3,952	106,872	107,812	107,826
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4,014	103,322	104,200	104,212

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	105,166	106,693	106,700
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	105,649	107,059	107,080
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	106,572	107,877	107,894
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	110,621	112,610	112,523
SICAV MIXTES								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0,819	62,748	57,899	56,777
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	96,337	89,790	86,395
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,466	18,444	18,300
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	302,994	290,810	284,475
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33,007	2323,978	2181,027	2126,269
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	74,850	73,954	73,099
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	57,242	57,609	57,483
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	113,302	106,727	104,422
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0,255	11,494	11,073	10,937
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0,353	13,700	12,453	12,154
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,225	14,715	14,055
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	13,957	12,963	12,482
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	154,051	152,472	152,487
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0,070	9,038	8,179	7,754
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	116,092	108,441	105,236
95	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	89,378	84,082	81,780
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	93,397	85,887	82,639
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	98,086	99,605	99,200
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	98,741	89,014	84,880
99	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	92,975	91,147	90,397
100	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	9,094	8,639
101	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	96,139	88,357	85,858
102	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	153,406	142,656	136,814
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	105,212	106,539	100,089
104	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	114,873	114,509	113,264
105	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	118,762	116,255
106	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	191,573	188,177	179,983
107	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	179,797	179,100	173,884
108	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	161,038	161,913	158,117
109	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	23,160	22,357	20,808
110	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	142,740	133,324
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	138,623	139,265	136,067
112	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1037,520	1025,519	1006,017
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5860,990	5616,041	5372,296
115	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110,305	5281,119	5299,321	5039,488
116	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	90,737	92,694	88,560
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5065,783	4871,190	4690,332
118	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	9,947	10,134	9,730
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3,829	120,893	114,832	111,039
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 311,257	11192,796	10592,371

* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.tn
 email : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

ETATS FINANCIERS

**CAISSE TUNISIENNE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES
SIEGE SOCIAL : 6, Avenue Habib Thameur-1069 Tunis**

La CAISSE TUNISIENNE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels que soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 Janvier 2020 .Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes : Mr Sofiane Ben AMIRA et Mr Ghazi HANTOUS.

CTAMA
Etats Financiers arrêtés au 31/12/2018(en dinars)

Actif du Bilan d'une entreprise d'Assurance et/ ou de Réassurance		EXERCICE 2018			2017
		BRUT	AMORTIS. & PROVIS.	NET	NET
AC1 Actifs incorporels					
AC11	Investissements de recherche et développement				
AC12	Concessions, brevets, licences, marques	511 852,668	164 291,284	347 561,384	14 844,900
AC13	Fonds Commercial	196 467,737	9 165,869	187 301,868	193 412,447
AC14	Acompte versés				
AC2 Actifs corporels d'exploitation					
AC21	Installations techniques et machines	6 001 064,825	4 695 418,268	1 305 646,557	1 260 807,039
AC22	Autres installations, outillage et mobilier	4 866 352,283	3 752 336,754	1 114 015,529	788 192,202
AC23	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours				
		11 575 737,513	8 621 212,175	2 954 525,338	2 257 256,588
AC3 Placements					
AC31	Terrains et constructions				
AC311	Terrains et construction d'exploitation	24 753 377,695	4 567 282,993	20 186 094,702	20 524 028,176
AC312	Terrains et constructions hors exploitation	37 384 224,922	4 783 667,341	32 600 557,581	30 390 071,404
AC32	Placements dans les entreprises liées et participations	-			
AC321	Parts dans les entreprises liées	-			
AC322	Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises	-			
AC323	Parts dans les entreprises avec un lien de participation	-			
AC324	Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance à un lien de participation et créances sur ces entreprises	-			
AC33	Autres placements financiers				
AC331	Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	70 137 620,046	12 832 709,598	57 304 910,448	65 634 867,327
AC332	Obligations et autres titres à revenu fixe	70 981 510,000		70 981 510,000	78 030 625,000
AC333	Prêts hypothécaires	4 356 024,690		4 356 024,690	3 489 871,130
AC334	Autres prêts	6 027 694,897		6 027 694,897	4 150 000,000
AC335	Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	4 339 817,975		4 339 817,975	4 418 598,780
AC336	Autres				
AC34	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 397 138,574		1 397 138,574	1 404 332,065
		219 377 408,799	22 183 659,932	197 193 748,867	208 042 393,882
AC4	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte	-			
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques					
AC510	Provision pour primes non acquises	1 711 164,162		1 711 164,162	1 516 175,451
AC520	Provision d'assurance vie	-			
AC530	Provision pour sinistres (vie)	1 682 616,709		1 682 616,709	1 697 017,633
AC531	Provision pour sinistres (non vie)	20 860 238,344		20 860 238,344	18 131 131,756
AC540	Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	-			
AC541	Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	-			
AC550	Provisions d'égalisation et équilibrage	-			
AC560	Autres provisions techniques (vie)	8 389 235,652		8 389 235,652	8 539 723,408
AC561	Autres provisions techniques (non vie)	-			
AC570	Provisions techniques des contrats en unités de compte	-			
		32 643 254,867		32 643 254,867	29 884 048,248
AC6 Créances					
AC61	Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611	Primes acquises et non émises	3 469 276,653		3 469 276,653	1 750 880,556
AC612	Autres créances nées d'opération d'assurance directe	24 951 704,818	23 319 304,130	1 632 400,688	4 246 376,674
AC613	Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	8 054 978,823	514 775,761	7 540 203,062	7 518 258,094
AC62	Créances nées d'opérations de réassurance	8 422 515,545	1 270 337,547	7 152 177,998	6 376 525,850
AC63	Autres créances				
AC631	Personnel	1 290 749,419		1 290 749,419	1 272 762,080
AC632	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques				
AC633	Débiteurs divers	15 071 505,877	1 642 696,692	13 428 809,185	10 767 352,092
AC64	Créances sur ressources spéciales				
		61 260 731,135	26 747 114,130	34 513 617,005	31 932 155,346
AC7 Autres éléments d'actif					
AC71	Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	456 556,062		456 556,062	658 112,029
AC72	Charges reportées				
AC721	Frais d'acquisition reportés	3 958 176,252		3 958 176,252	2 590 174,476
AC722	Autres charges à répartir	49 051,186		49 051,186	65 578,832
		3 550 671,376		3 550 671,376	3 313 865,337
AC73	Comptes de régularisation Actif				
AC731	Intérêts et loyers acquis non échus	3 051 126,744		3 051 126,744	2 450 828,832
AC732	Estimations de réassurance - acceptation	-			
AC733	Autres comptes de régularisation	-			
AC74	Ecart de conversion	-			
AC75	Autres	-			
		3 051 126,744		3 051 126,744	2 450 828,832
TOTAL DE L'ACTIF		331 458 930,434	57 551 986,237	273 906 944,197	277 880 548,233

CTAMA

Etats Financiers arrêtés au 31/12/2018(en dinars)

**Capitaux propres et passif du bilan d'une entreprise d'assurance
et / ou de réassurance**

		2018	2017
Capitaux propres			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	19 697 909,969	17 308 538,969
CP2	Réserves et primes liées au capital	1 100 000,000	1 100 000,000
CP3	Rachat d'actions propres		
CP4	Autres capitaux propres	35 500 496,440	35 500 496,440
CP5	Résultats reportés	67 622 664,866-	57 528 425,510-
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		11 324 258,457-	3 619 390,101-
CP6	Résultat de l'exercice	14 383 487,184-	-10 094 239,356
Total capitaux propres avant affectation		25 707 745,641-	13 713 629,457-
Passif			
PA1	Autres passifs financiers		
PA11	Emprunt obligataires	6 000 000,000	8 000 000,000
PA12	TCN émis par l'entreprise		
PA13	Autres emprunts		
PA14	Dettes envers les établissements bancaires et financiers		
PA2	Provisions pour autres risques et charges		
PA21	Provisions pour pensions et obligations similaires		
PA22	Provisions pour impôts		
PA23	Autres provisions		
PA3	Provisions techniques brutes		
PA310	Provision pour primes non acquises	24 343 511,143	21 415 650,625
PA320	Provision d'assurance vie	57 493 043,648	49 825 638,002
PA330	Provision pour sinistres (vie)	5 443 065,986	4 776 613,214
PA331	Provision pour sinistres (non vie)	137 153 556,469	136 911 853,692
PA340	Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)	263 787,117	263 787,117
PA341	Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (non vie)	16 790,905	-
PA350	Provision pour égalisation et équilibrage	2 036 809,000	2 036 809,000
PA360	Autres provisions techniques (vie) .	-	-
PA361	Autres provisions techniques (non vie)	7 589 631,594	9 292 458,961
		234 340 195,862	224 522 810,611
PA4	Provisions techniques de contrats en unités de compte		
PA5	<u>Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</u>	32 385 705,086	29 884 048,248
PA6	Autres dettes		
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	11 239 921,635	10 683 839,533
PA62	opérations de réassurance	1 179 251,791	935 736,957
PA621	Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622	Autres		
PA63	Autres dettes		
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	102 596,390	100 666,390
PA632	Personnel	1 009 576,585	815 729,259
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3 373 946,669	2 794 624,770
PA634	Créditeurs divers	7 734 402,460	11 396 890,472
PA64	Ressources spéciales		
		24 639 695,530	26 727 487,381
PA7	Autres passifs		
PA71	Comptes de régularisation passif		
PA710	Report de commissions reçues des réassureurs		
PA711	Estimation de réassurance - rétrocession		
PA712	Autres comptes de régularisation Passif	2 249 093,360	2 459 831,450
PA72	Ecart de conversion		
TOTAL DU PASSIF		299 614 689,838	291 594 177,690
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		273 906 944,197	277 880 548,233

CTAMA

Etats Financiers arrêtés au 31/12/2018(en dinars)

**ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE
et/ou de la réassurance non Vie**

	Opérations brutes 2018	Cessions et/ou rétrocessions 2018	Opérations nettes 2018	Opérations Nettes 2017
PRNV1 Primes acquises				
PRNV11 Primes émises et acceptées	72 966 294,435	6 675 891,184	66 290 403,251	56 258 396,734
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	2 927 860,518-	194 988,711-	2 732 871,807-	5 722 699,126-
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	5 132 492,063		5 132 492,063	7 656 528,762
PRNV2 Autres produits techniques	227 228,209		227 228,209	259 808,494
CHNV1 Charge de sinistres				
CHNV11 Montant payés	58 718 609,608-	4 806 663,784-	53 911 945,824-	43 904 714,692-
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	241 702,777-	2 729 106,588-	2 487 403,811	3 299 809,229
CHNV2 Variation des autres provisions techniques	1 702 827,367		1 702 827,367	2 599 579,709
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes	-	30 655,326-	30 655,326	59 963,149
CHNV4 Frais d'exploitation				
CHNV41 Frais d'acquisition	11 929 642,545-		11 929 642,545-	11 459 633,202-
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	1 368 001,776		1 368 001,776	746 194,538
CHNV43 Frais d'administration	10 924 262,859-		10 924 262,859-	12 337 371,580-
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		1 612 541,893-	1 612 541,893	1 096 186,286
CHNV5 Autres charges techniques	3 439 539,468-		3 439 539,468-	5 891 883,367-
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	-		-	-
RTNV Sous total (résultat technique de l'assurance et/ ou de la réassurance non vie)	6 784 773,925-	2 698 065,118-	4 086 708,807-	7 339 835,066-

CTAMA

Etats Financiers arrêtés au 31/12/2018(en dinars)

**ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE
ET/OU DE LA REASSURANCE VIE**

	Opérations brutes 2018	Cessions et/ou rétrocession 2018	Opérations nettes 2018	Opérations nettes 2017
PRV1 Primes				
PRV11 Primes émises et acceptées	16 334 190,397	2 109 345,097	14 224 845,300	14 067 258,714
PRV2 Produits de placements				
PRV21 Revenus des placements	1 895 362,870	0,000	1 895 362,870	2 476 077,995
PRV22 Produits des autres placements	-	0,000	0,000	
Sous Total 2 a				
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placements	-	-	-	
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	-	-	-	
Sous total 2				
PRV3 Plus values non réalisées sur placements	-	-	-	
PRV4 Autres produits techniques	18 697,954	-	18 697,954	
CHV1 Charge de sinistres				
CHV11 Montants payés	8 283 657,697-	1 010 126,651-	7 273 531,046-	17 209 466,588-
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	666 452,772-	14 400,924	680 853,696-	809 030,193-
Sous Total 3				
CHV2 Variation des autres provisions techniques				
CHV21 Provision d'assurance vie	-	-	-	
CHV22 Autres provisions techniques	7 667 405,646-	150 487,756	7 817 893,402-	2 423 816,728
CHV23 Provision sur contrats en unité de compte	-	-	-	-
Sous total 4				
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	-	-	-	23 980,647-
CHV4 Frais d'exploitation				
CHV41 Frais d'acquisition	2 678 388,642-	-	2 678 388,642-	1 048 478,205-
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés				
CHV43 Frais d'administration	2 927 297,946-	-	2 927 297,946-	92 731,303-
CHV44 Commissions reçues des réassureurs	-	522 568,282-	522 568,282	509 494,712
Sous total 5				
CHV5 Autres charges techniques	109 630,141	-	109 630,141	60 963,850-
CHV9 Charges de placements				
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	50 385,930-	-	50 385,930-	52 195,517-
CHV92 Correction de valeur sur placements				
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements				
Sous total 6				
CHV10 Moins values non réalisées sur placements	-	-	-	
CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat	-	-	-	
RTV Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	3 915 707,271-	741 538,844	4 657 246,115-	179 801,846

CTAMA
Etats Financiers arrêtés au 31/12/2018(en dinars)

ETAT DE RESULTAT

	2018	2017
RTNV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	4 086 708,807-	7 339 835,066-
RTV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	4 657 246,115-	179 801,846
PRNT1 Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)		
PRNT11 Revenus des placements	7 409 301,868	7 463 070,975
PRNT12 Produits des autres placements		
Sous total 1a		
PRNT13 Reprise de corrections de valeur sur placements	2 571 890,007	4 410 602,717
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	3 036 401,577	168 665,497
Sous total 1		
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie		
CHNT1 Charges des placements (assurance et/ou réassurance non vie)		
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	4 400 860,146-	3 058 424,976-
CHNT12 Correction de valeur sur placements	4 204 829,778-	2 343 615,581-
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-
Sous total 2		
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	5 132 492,063-	7 656 528,762-
PRNT2 Autres produits non techniques	110 939,263	462 948,114
CHNT3 Autres charges non techniques	3 028 654,642-	380 924,120-
Résultat provenant des activités ordinaires		
CHNT4 Impôts sur le résultat	-	-
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	12 382 258,836-	8 094 239,356-
PRNT4 Gains extraordinaires		
CHNT5 Pertes extraordinaires	2 001 228,348-	2 000 000,000-
Résultat extraordinaire		
Résultat net de l'exercice	14 383 487,184-	10 094 239,356-
CHNT6/PRNT5 Effet des modifications comptables (nets d'impôts)		
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	-14 383 487,184	-10 094 239,356

CTAMA
Etats Financiers arrêtés au 31/12/2018(en dinars)
TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

		2018	2017
HB1	Engagements reçus		
	Agents généraux	81 000,000	81 000,000
	travaux siège social	16 800,000	16 800,000
HB2	Engagements donnés		
HB21	Avals, cautions et garanties de crédit données		
HB22	Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23	Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24	Autres engagements donnés		
HB3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires		
HB4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

CTAMA

Etats Financiers arrêtés au 31/12/2018(en dinars)

Etat de flux de trésorerie (méthode directe)

	2018	2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	90 506 254,161	80 031 435,580
Sommes versées pour paiement des sinistres	61 438 546,596-	65 755 387,159-
Encaissements des primes reçues (acceptations)		
Sommes versées pour les sinistres (acceptations)		
Commissions versées sur les acceptations		
Décaissements de primes pour les cessions	1 039 571,075-	1 569 509,646-
Encaissements des sinistres pour les cessions	626 073,038	2 217 875,020
Commissions reçues sur les cessions		
Commissions versées aux intermédiaires	2 724 322,564-	1 204 080,834-
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	26 488 913,077-	18 488 382,599-
Variation des dépôts auprès des cédantes		
Variation des espèces reçues des cessionnaires		
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	25 117 342,801-	22 161 827,291-
Encaissements liés à la cession de placements financiers	35 337 600,511	57 039 979,547
Taxes sur les assurances versées au Trésor	11 470 374,736-	10 865 408,720-
Produits financiers reçus	3 978 630,875	441 743,367
Impôts sur les bénéfices payés		
Autres mouvements	15 629,355-	9 387 232,582-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	2 153 858,381	10 299 204,683
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	3 559 260,996-	135 001,454-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	290 734,524	82 502,000
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		2 498 908,341-
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements		
Décaissements provenant de la souscription d'emprunt auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	3 268 526,472-	2 551 407,795-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions		
Encaissements provenant d'emprunts		
Remboursements d'emprunts		
Augmentations / Diminutions des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	-
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidité		
Variation de trésorerie	1 114 668,091-	7 747 796,888
Trésorerie de début d'exercice	658 112,029	7 089 684,859-
Trésorerie de fin d'exercice	456 556,062-	658 112,029

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

ARRÊTES AU 31/12/2018

1. PRÉSENTATION DE LA CAISSE MUTUELLE AGRICOLE

La « CTAMA » (Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole) est une entreprise d'assurance de droit Tunisien constituée sous forme d'une Caisse Mutuelle Agricole, ayant pour objet de réassurer les caisses régionales d'assurances mutuelles agricoles, de les garantir contre les pertes et de les fédérer. Elle est transformée à partir du 21 Février 2008 en une société d'assurance à forme mutuelle. Le réseau de la « CTAMA » se compose de 102 bureaux régionaux, 4 courtiers et 35 agences.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2018

- Augmentation des primes nettes non vie de 18% par rapport à 2017 ;
- Augmentation de la provision mathématique de 15% par rapport 2017 pour atteindre 57.4 MDT.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1- Note sur le respect des normes comptables Tunisiennes :

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier 2018, au 31 Décembre 2018, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévues par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996 et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 ; 31) relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance.

3.2- Les placements immobiliers :

Les placements immobiliers sont évalués à leurs coûts d'acquisition (si acquisition à titre onéreux), à la juste valeur (si acquisitions à titre gratuit), au coût de production (si production par les propres moyens de l'entreprise).

La « CTAMA » applique la méthode linéaire pour l'amortissement de ces placements immobiliers selon les taux suivants :

- Constructions à usage commercial 5 %
- Constructions à usage d'habitation 5%

La dotation aux amortissements pour dépréciation des constructions telles que réévaluées au 31/12/2018 a été calculée sur la base de la valeur brute avant réévaluation.

3.3- Autres placements :

Les obligations, les titres à revenus fixes et les titres à revenus variables sont évalués au prix d'acquisition.

Les moins-values par rapport à la valeur comptable, telles que calculées à la date de clôture et provenant de l'évaluation des titres à revenus variables à leur valeur mathématique pour les titres non cotés et le cours moyen du mois de décembre pour les titres cotés font l'objet de provision.

3.4- Autres actifs :

Les actifs incorporels et corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels selon le mode linéaire sur la base des taux suivants conformément au décret n° 2008-492 du 25/02/2008 :

Logiciels	33,33%
Agencement Aménagement	15%
Matériel informatique	33%
Matériel et mobilier de bureaux	20%
Matériel de transport	20%

3.5- Créances :

Les créances englobent les créances d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

Les provisions constituées pour couvrir le risque d'irrecouvrable des créances sociétaires sont déterminées sur la base des taux suivants :

Les créances sur les assurés :

Créances 2018	0%
Créances 2017	20%
Créances 2016 et antérieures	100%

Les créances sur les intermédiaires :

Créances 2018	20%
Créances 2017	60%
Créances 2016	80%
Créances 2015 et antérieures	100%

Les créances contentieuses font l'objet d'une provision totale de 100%.

3.6- Évaluation des Provisions techniques :

3.6.1- Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer correspond au coût total estimé que représentera pour la « CTAMA » le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

La provision pour sinistre à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

3.6.2- Provisions pour primes non acquises :

La provision pour primes non acquises est calculée distinctement pour chaque contrat d'assurance. Elle correspond à la part des primes émises se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou à défaut du terme du contrat.

3.6.3- Provisions mathématiques vie :

Les provisions mathématiques vie représentent la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assurance et les assurés.

Cette provision est calculée séparément pour chaque contrat individuel d'assurance vie.

3.6.4- Provisions mathématique rente :

Les provisions mathématiques rente sont évaluées compte tenu de l'âge de la victime, du point de millier rente et de la rente annuelle décidée par le tribunal. A la clôture de chaque exercice, il est procédé à l'ajustement de la provision dossier par dossier.

3.6.5- Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie) :

La provision pour participations aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fond spécial.

3.6.6- Provisions d'égalisation :

La provision pour égalisation est destinée à assurer la péréquation des résultats des différents exercices en ce qui concerne le risque grêle. Cette provision est alimentée par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique de la branche jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des cotisations de l'exercice.

3.6.7- Provision pour risques en cours :

Les provisions pour risques en cours représentent les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Ces provisions sont destinées à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

3.7-Les revenus :

Les revenus de la « CTAMA » sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre son exploitation centrale et permanente.

3.8- Répartition des charges par destination :

Les charges de la classe 9 sont constatées initialement dans les journaux comptables suivants qui sont ventilés par type de gestion :

- G1 : Gestion du réseau
- G2 : Gestion des immeubles
- G3 : Gestion du siège
- G5 : Gestion générale
- G6 : Gestion Vie

Les charges de chaque type de gestion sont par la suite affectées directement aux différentes destinations comme suit :

- Les comptes de charges relatifs à G1 sont répartis entre les destinations : Frais d'Acquisition vie et non vie et Autres Charges Non Techniques.
- Les comptes de charges frais relatifs à G2 sont répartis entre les destinations : Autres Charges Non Techniques, les charges de placements.
- Les comptes de charges relatifs à G3 sont répartis entre les destinations : Frais d'Administration vie et non vie, les autres charges non techniques, les autres charges techniques vie, les charges de placements et les autres produits non techniques.
- Les comptes de charges relatifs à G5 sont répartis entre les destinations : Frais d'administration, Autres charges non techniques, Autres charges techniques non vie, Charges de placements, Frais d'acquisition non vie ;
- Les comptes de charges relatifs à G6 sont répartis entre les destinations : Frais d'administration vie, Charges de placement, Frais d'acquisition vie.

NOTE 1- ACTIFS INCORPORELS D'EXPLOITATION

Cette rubrique présente, au 31 Décembre 2018, un solde net de 534 864 Dinars. Il se détaille comme suit :

Libellé	2018	2017	Variation
- Logiciels	511 853	179 136	332 717
- Fonds commercial	196 468	196 468	-
TOTAL BRUT	708 321	375 604	332 717
- Amortissement logiciels	173 457	167 346	6 111
TOTAL NET	534 864	208 258	326 606

NOTE 2- ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

La valeur brute des actifs corporels d'exploitation arrêtés au 31 Décembre 2018, s'élève à 10 867 417 Dinars contre 10 007 940 Dinars au 31 Décembre 2017.

Le tableau de variation des actifs corporels d'exploitation au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Mvt.de l'exercice	Solde au 31/12/2018
- A.A.I	5 509 096	491 969	6 001 065
- Matériel informatique	1 799 468	303 362	2 102 830
- M.M.B	1 299 823	29 999	1 329 822
- Matériel de transport	1 399 553	34 147	1 433 700
TOTAL	10 007 940	859 477	10 867 417

Il est à noter que les immobilisations doivent faire l'objet d'un inventaire physique au 31 Décembre 2018.

NOTE 3- PLACEMENTS

3.1- Placements Immobiliers :

Les placements immobiliers nets sont arrêtés au 31 Décembre 2018, à 52 786 653 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute	Amortis. Cumulés	Valeur nette
Terrain et construction d'exploitation	24 753 378	4 567 283	20 186 095
Terrain et construction hors d'exploitation	37 384 225	4 783 667	32 600 558
TOTAL	62 137 603	9 350 950	52 786 653

3.2-Placements financiers :

Les placements financiers sont arrêtés au 31 Décembre 2018, à 144 407 097 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'entrée	Provisions	Valeur nette 2018	Valeur nette 2017	Notes
- Valeurs et titres cotés en bourse	49 940 142	8 230 696	41 709 446	49 651 836	3.2.1
- Titres non cotés	14 005 714	4 579 006	9 426 708	9 142 058	3.2.2
- Titres SICAV	44 379	-	44 379	44 379	-
- Fonds commun de placement	6 030 303	-	6 030 303	6 702 520	-
- Titres étrangers	117 081	23 007	94 074	94 074	3.2.3
- Obligations et titres à revenus fixes	70 981 510	-	70 981 510	78 030 625	3.2.4
- Prêts	10 383 720	-	10 383 720	7 639 871	3.2.5
- Dépôts et cautionnements	4 339 818	-	4 339 818	4 418 599	3.2.6
- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 397 139	-	1 397 139	1 397 139	-
TOTAL	157 239 806	12 832 709	144 407 097	157 128 294	

3.2.1- Valeur et titres cotés en bourse :

Les valeurs et titres cotés en bourse sont arrêtés au 31 Décembre 2018, à 49 940 142 Dinars. Ils sont évalués à la date de clôture de l'exercice sur la base du cours moyen pondéré du mois de Décembre.

La provision pour dépréciation des titres cotés est constatée principalement au titre des actions « SIMPAR », « STB et «AMI » qui ont connus une baisse de leurs cours moyens pondérés en bourse.

3.2.2- Titres et valeurs non cotés :

Les titres et valeurs non cotés sont arrêtés au 31 Décembre 2018, à 14 005 714 Dinars et sont provisionnées à concurrence de 33 % soit 4 579 006 Dinars.

Cette provision est constituée sur la base des dispositions de la norme 7 du système comptable des entreprises en considérant que la valeur d'usage prévue par cette norme pour l'évaluation des titres non cotés en bourse est appréciée seulement à partir des états financiers disponibles des sociétés correspondantes.

3.2.3 Titres étrangers :

Les titres étrangers arrêtés au 31 Décembre 2018, à 117 081 Dinars sont provisionnés à concurrence de 20% soit 23 007 Dinars.

3.2.4 Obligations et autres titres à revenus fixes :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2018, un solde de 70 981 510 Dinars.

3.2.5 Prêts :

Les prêts hypothécaires totalisent au 31 Décembre 2018, la somme de 4 356 025 Dinars.

Les prêts arrêtés au 31 Décembre 2018, à 10 383 720 Dinars se détaillent comme suit :

- PRÊTS LOGEMENTS HYPOTHÉCAIRES	2 497 396
- PRÊTS DE VOITURES	1 596 629
- PRÊTS DE TERRAIN	262 000
- PRET CENTRALE LAITIERE BIZERTE –CLB	1 522 251
- PRET SOCIETE NATILAIT	1 805 444
- PRET SEM/CCA	480 000
- PRET SITNA/CCA	120 000
	1 000
- PRÊT POLYCLINIQUE CAP BON	000
-AUTRES PRETS A LONG TERME	1 100
	000

3.2.6 Dépôts et cautionnements :

Le solde de cette rubrique diminue à 4 339 818Dinars au 31 Décembre 2018. Il s'analyse comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
- Trésorerie générale (a)	4 339 818	4 418 599	-78 781
TOTAL	4 339 818	4 418 599	-78 781

(a): Nous recommandons d'assurer le suivi nécessaire des cautionnements auprès de la trésorerie générale qui sont relatifs à des exercices anciens.

NOTE 4-PARTS DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Cette rubrique dégage un solde de 32 643 255 Dinars au 31 Décembre 2018, contre 29 884 048 Dinars au 31 Décembre 2017, soit une augmentation de 2 759 207 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Libellé	2018	2017	Variation
Provision pour primes non acquises	1 711 164	1 516 175	194 989
Provision pour sinistres à payer non vie	20 860 238	18 131 132	2 729 106
Provision pour sinistres à payer vie	1 682 617	1 697 018	-14 401
Provision mathématique vie	8 389 236	8 539 723	-150 487
TOTAL	32 643 255	29 884 048	2 759 207

NOTE 5 – CRÉANCES

5.1- Cotisations acquises et non émises :

Les cotisations acquises et non émises totalisent un montant de 3 469 277 Dinars au 31 Décembre 2018, contre un montant de 1 750 881 Dinars au 31 Décembre 2017, d'où une augmentation de 1 718 396 Dinars.

5.2- Autres créances nées d'opérations d'assurances directes :

Les créances des sociétaires, nettes de provisions sont arrêtées au 31 Décembre 2018, à 1 632 401 Dinars contre 4 246 377 Dinars au 31 Décembre 2017, soit une diminution de 2 613 976 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
- Sociétaires	23 679 729	22 097 445	1 582 284
- Effets impayés	608 941	608 941	-
- Chèques impayés	2 428 039	2 355 581	72 458
- STAR (coassurance) *	596 376	596 376	-
- Primes à annuler	-2 361 380	-1 422 572	-938 808
TOTAL BRUT	24 951 705	24 235 771	715 934
- Provisions	-23 319 304	-19 989 395	-3 329 909
TOTAL NET	1 632 401	4 246 377	-2 613 976

Les provisions pour dépréciation des créances s'analysent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
- Provisions créances sociétaires	20 501 833	17 244 382	3 257 451
- Provisions effets impayés	389 432	389 432	-
- Provisions chèques impayés	2 428 039	2 355 581	72 458
TOTAL	23 319 304	19 989 395	3 329 909

5.2- Créances ordinaires et effets impayés :

Il est à noter que :

- Les provisions sur les créances des sociétaires doivent être présentées par sociétaire.

5.3- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance :

Les créances sur les Compagnies Adverses toutes branches confondues totalisent 8 054 979 Dinars au 31 Décembre 2018. Elles s'analysent par compagnie comme suit :

COMPAGNIE	IDA	FTUSA	Total
AMANA TAKAFUL	24 437	69 868	94 305
AMI	351 262	1 229 520	1 580 782
ASTREE	78 578	161 727	240 305
BIAT ASS.	32 677	99 511	132 188
BUAT	350	198 573	198 923
CARTE	43 073	57 028	100 101
COMAR	188 258	491 199	679 457
CORRIS		2 921	2 921
FGA		636 777	636 777
GAT	144 878	210 248	355 126
LLOYD	55 333	230 418	285 751
MAE	154 306	509 150	663 456
MAGHREBIA	68 924	105 075	173 999
SALIM	24 321	108 732	133 053
STAR	850 756	1 776 168	2 626 924
TAKAFULIA	15 012	- 7 889	7 123
ZITOUNA TAKAFUL	14 569	94 832	109 401
Autres	-	34 387	34 387
	2 046 734	6 008 245	8 054 979
Provisions / créances IDA & HIDA			- 514 776
TOTAL NET			7 540 203

Les créances sur les cédantes s'élèvent à 566 022 Dinars au 31 Décembre 2018, et se détaillent comme suit :

Cédante	2018	2017	Variation
- MAMDA	19 653	19 653	-
- MCMA	41 462	41 462	-
- STR« RC décennale »	491 452	381 098	110 354
- STR« GRELE »	13 453	-	13 453
Total	566 022	442 053	123 969

L'analyse des créances susvisées nous a permis de dégager des soldes non mouvementés depuis plus que 4 ans qui ont fait l'objet d'une provision. Il s'agit des cas suivants :

Désignation	2018
<i>Cessionnaires</i>	
- MCMA Vie	47 645
- AACHENER	205
- GAT	4 921
- STAR	65
<i>S/Total</i>	52 836
<i>Rétrocessionnaires</i>	
- MCR « Rétrocession »	35 591
<i>S/Total</i>	35 591
<i>Acceptation</i>	
- MANDA	19 653
- MCMA	41 462
<i>S/Total</i>	61 116
<i>Réassurance légale</i>	59 044
TOTAL	208 587
Provision	208 587

5.4-Autres créances :

5.4.1- Personnel :

Le solde de cette rubrique est augmenté à 1 290 749 Dinars au 31 Décembre 2018, contre 1 272 762 Dinars au 31 Décembre 2017, d'où une augmentation de 17 987 Dinars. Il se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	2018	2017	Variation
Avances et acomptes	365 147	442 537	-77 390
Prêt à court terme	925 602	830 225	95 377
TOTAL	1 290 749	1 272 762	17 987

5. 4.2- Débiteurs divers :

Le solde net de cette rubrique s'élève à 13 428 809 Dinars au 31 Décembre 2018, soit une augmentation de 2 661 457 Dinars par rapport au 31 Décembre 2017. Il se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	2018	2017	Variation
- Locataire	1 386 774	1 615 321	-228 547
- Compte d'attente	11 674 806	8 702 200	2 972 606
- Saisies arrêts (BNA) (a)	685 877	685 877	-
- Recours réassurance	1 324 049	1 324 049	-
Valeur Brute	15 071 506	12 327 447	2 744 059
- Provisions	1 642 697	1 560 095	82 602
Valeur Nette	13 428 809	10 767 352	2 661 457

(a) : Le solde de ce compte comprend des montants anciens non encore régularisés à fin 2018.

NOTE 6 – AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Les autres éléments d'actifs présentent un solde de 3 550 671 Dinars au 31 Décembre 2018, contre un solde négatif de 3 313 865 Dinars au 31 Décembre 2017. Ils se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	2018	2017	Variation	Note
- Banques	-10 635 441	-7 346 802	-3 288 639	6.1
- CCP	498 382	414 410	83 972	
- Fonds de roulement	26 650	23 550	3 100	
- Caisse	3 320	3 320	-	
- Effets à encaisser	9 651 137	7 564 238	2 086 899	
- Coût des attestations	-604	-604	-	
S/TOTAL	-456 556	658 112	-1 114 668	
- Frais d'acquisitions reportées	3 958 176	2 590 174	1 368 002	
- Autres charges à répartir	49 051	65 579	-16 528	
S/TOTAL	4 007 227	2 655 753	1 351 474	
TOTAL GENERAL	3 550 671	3 313 865	236 806	

6.1- Banques :

Les états de rapprochements arrêtés au 31 Décembre 2018, renferment des suspens dont la majorité remonte aux exercices 2017, et antérieurs.

Ainsi les suspens des états de rapprochement bancaires au 31/12/2018, se présentent comme suit :

Année	Operations non constatées par la Banque		Operations non comptabilisées par la CTAMA	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2006&Ant	13 757	29 053	46 965	12 859
2007	72 165	89 288	131 010	100 447
2008	33 673	78 551	194 837	119 642
2009	85 439	294 830	842 425	278 615
2010	151 355	198 128	657 076	454 636
2011	633 875	600 389	735 336	569 886
2012	73 935	284 156	570 783	532 215
2013	394 653	2 134 315	2 152 088	842 511
2014	321 055	989 786	2 291 280	2 179 937
2015	252 246	1 338 652	1 234 937	1 624 904
2016	948 273	1 000 785	1 398 739	1 669 115
2017	984 285	2 118 592	2 527 488	3 722 383
2018	14 964 996	18 685 388	4 545 027	3 353 737
(vide)	57 579	91 795	131 645	59 832
Total général	18 987 286	27 933 709	17 459 637	15 520 719

Il est à signaler d'autre part, l'existence au niveau du poste « Banque » de soldes comptables relatifs à des comptes bancaires clôturés. Nous vous recommandons de procéder à l'apurement de ces soldes.

NOTE 7- CAPITAUX PROPRES

Le solde des capitaux propres est de -25 707 746 Dinars au 31 Décembre 2018, contre -13713629 Dinars au 31 Décembre 2017. Il se détaille comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation	Note
Droits d'adhésion	6 445 901	6 056 530	389 371	7.1
Autres fonds	13 252 009	11 252 009	2 000 000	
Fonds commun	19 697 910	17 308 539	2 389 371	
Fonds social	1 100 000	1 100 000	-	
Réserves pour éventualité	40 000	40 000	-	
Réserves pour fluctuation	162 240	162 240	-	7.2
Réserves pour réévaluation	33 289 132	33 289 132	-	7.3
Autres réserves	2 009 124	2 009 124	-	
Autres capitaux propres	35 500 496	35 500 496	-	
Résultats reportés	-67 622 665	-57 528 425	-10 094 239	7.4
Résultats de l'exercice	-14 383 487	-10 094 239	-4 289 248	
Total	-25 707 746	-13 713 629	-11 994 116	

7.1- Droits d'adhésion :

Il est à signaler que les droits d'adhésion perçus au cours de 2018, s'élèvent à 389 371 Dinars.

7.2- Réserves pour fluctuation :

Le compte réserves pour fluctuation fait apparaître un montant de 162 240 Dinars représentant des réserves de réévaluation constituées au cours de l'exercice 1978. Il y a lieu de bien identifier l'origine de la comptabilisation de ces réserves afin de les rattacher aux provisions des titres concernés :

▪ BNA	134 900
▪ STIL	27 340
	<hr/>
	162 240

7.3- Réserves de réévaluation :

Le compte « réserves de réévaluation » diminue à 33 289 132 Dinars au 31 Décembre 2018 et s'analyse comme suit :

▪	Immeuble SADKIA	286 186
▪	Immeuble Autriche Canada	239 018
▪	Immeuble Fenelon Chaker	195 764
▪	Immeuble 18 janvier	123 872

Solde antérieur **844 840**

▪	Immeuble Jamel Abdennaceur	2 448 180
▪	Immeuble Gabes	202 754
▪	Immeuble Kef	481 448
▪	Immeuble 18 Janvier	1 226 500

Plus-value de réévaluation 2006⁽¹⁾ **4 358 882**

Plus-value de réévaluation des immeubles

des caisses régionales de Mateur et Jendouba ⁽²⁾ **802 051**

Réévaluation de l'actif immobilier en 2011 **28 839 199**

Reprise/ réévaluation hôtel les Chênes **- 1 555 840**

TOTAL **33 289 132**

(1) : La « CTAMA » a procédé au cours de l'exercice 2006, à la réévaluation d'une partie de son actif immobilier qui a dégagé une plus-value de 4 358 882 Dinars portée dans le compte « Réserves spéciales de réévaluation ».

(2) : Il s'agit des écritures de réévaluation des immeubles de la caisse régional Mateur et Jendouba respectivement pour 482 702 Dinars et 319 349 Dinars.

Il est à noter que la variation constatée dans les réserves de réévaluation correspond à l'annulation de la plus-value de réévaluation des titres SITNA.

7. 4- Résultats reportés

Au 31 Décembre 2018, Ce compte a enregistré une variation négative de -10 094 239 Dinars suite à l'affectation du résultat de l'exercice 2017, dans les résultats reportés.

NOTE 8- LES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Les provisions techniques arrêtées par la « CTAMA » au 31 Décembre 2018, s'élèvent à 234 340 196 Dinars. Le détail des provisions techniques se présente comme suit :

Libellé	2018	2017	Variation	Note
Provision pour primes non acquises	24 343 511	21 415 651	2 927 860	
Provision pour sinistres à payer vie	5 443 066	4 776 613	666 453	8.1
Provision pour sinistres à payer non vie	137 153 556	136 911 854	241 702	8.1
Provision pour participations aux bénéfiques et ristournes (vie)	263 787	263 787	-	
Provision pour participations aux bénéfiques et ristournes (non vie)	16 791	-	16 791	
Provision d'égalisation	2 036 809	2 036 809	-	
Provision mathématique vie	57 493 044	49 825 638	7 667 406	
Provision mathématique des rentes	3 763 822	2 956 097	807 725	
Provision pour risques en cours	3 825 810	6 336 362	-2 510 552	
TOTAL	234 340 196	224 522 811	9 817 385	

8.1- Provisions pour sinistres à payer :

Les provisions pour sinistres à payer totalisent 142 596 622 Dinars au 31 Décembre 2018.

Elles se ventilent par branche d'assurance comme suit :

Branches	Sinistres à payer
-Auto	121 594 757
-Transport	4 390 613
-Incendie	5 244 427
-Risques divers	2 210 436
-Grêle	279 624
-Mortalité bétail	235 757
-Responsabilité Civile	980 357
-Acceptation vie	6 343
-Accident du travail	29 115
-Maladie groupe	2 188 470
-Vie	5 436 723
TOTAL	142 596 622

**Il est à signaler que la « CTAMA » a effectué une revue approfondie des dossiers sinistres au titre de l'exercice 2017, ayant entraîné l'ajustement de ses provisions techniques arrêtées au 31 Décembre 2017. Un complément de provision pour sinistres à payer estimé statistiquement et incluant une marge de prudence a été également constaté pour 5 MDT. .*

NOTE 9- DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES

Il s'agit des dépôts retenus sur les réassureurs en garantie de leur quote-part dans les provisions techniques d'un montant total de 32 385 705 Dinars au 31 Décembre 2018.

Désignation	2018	2017	Variation
- Dettes pour dépôts en rep. des prov. pour primes non acquises	1 711 164	1 516 175	194 989
- Dettes pour dépôts en rep. des provisions pour sinistres à payer	20 602 689	18 131 132	2 471 557
- Dettes pour dépôts en rep. des provisions mathématiques vie	10 071 852	10 236 741	-164 889
TOTAL	32 385 705	29 884 048	2 501 657

NOTE 10- AUTRES DETTES

10.1- Dettes nées d'opérations d'assurance directe :

(*) Les dettes nées d'opérations d'assurance directe sont arrêtées au 31 Décembre 2018 à 11 239 922 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
☐ Cotisations perçues d'avance	11 090 296	10 534 885	555 411
☐ Recours au profit des sociétaires	85 587	84 916	671
☐ Cotisations encaissées et à affecter	64 039	64 039	-
TOTAL	11 239 922	10 683 840	556 082

10.2- Dettes nées d'opérations de réassurance :

Les dettes nées d'opérations de réassurance sont arrêtées au 31 Décembre 2018, à 1 179 252 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
-Comptes courants des cessionnaires (*)	1 164 588	911 522	253 066
-Comptes courants des cédantes	14 664	24 215	-9 551
TOTAL	1 179 252	935 737	243 515

(*) Les dettes envers les cessionnaires ont atteint 1 164 588 DT au 31 Décembre 2018, contre 911 522 DT au terme de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
-CSR	45 207	46 564	-1 357
-MUNCHENER	486	486	-
-MERCANTILE	271	271	-
-IRAK RE	513	513	-
-MAPF RE	2 185	2 185	-
-MAPF RE Assistance	925 162	704 651	220 511
-PROMUTUEL	12 125	18 504	-6 379
-AFRIQUE ASSISTANCE	5 466	5 466	-
-STR P/ C STAR	1 436	1 436	-
-NCA RE	163 243	131 387	31 856
-MARE	8 436	-	8 436
-Autres	58	58	-
TOTAL	1 164 588	911 522	253 066

10.3- Autres dettes :

10.3.1- Personnel :

Les comptes rattachés à la rubrique « Personnel » sont arrêtés à 1 009 576 Dinars au 31 Décembre 2018, contre 815 729 Dinars au 31 Décembre 2017, d'où une augmentation de 193 847 Dinars.

10.3.2- État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques :

La rubrique « Etat organismes publics » présente un solde de 3 373 947 Dinars au 31 Décembre 2018 contre 2 794 625 Dinars au 31 Décembre 2017, et s'analyse comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
<input type="checkbox"/> Etat, impôts et taxes	678 537	383 540	294 997
<input type="checkbox"/> Divers organismes sociaux et maladie groupe	2 695 410	2 411 085	284 325
TOTAL	3 373 947	2 794 625	579 322

10.3.3- Crédoiteurs divers :

Le solde de la rubrique «Crédoteurs Divers » s'élève à 7 734 402 Dinars au 31 Décembre 2018, contre 11 396 890 Dinars au 31 Décembre 2017. Il se détaille comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
<input type="checkbox"/> Fournisseurs à payer	68 389	68 389	-
<input type="checkbox"/> Compte d'attente à régulariser	7 666 013	11 328 501	-3 662 488
TOTAL	7 734 402	11 396 890	-3 662 488

Le solde du compte d'attente se détaille comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
<input type="checkbox"/> Autres crédits à régulariser	5 465 281	8 564 573	-3 099 292
<input type="checkbox"/> Chèques sinistres annulés et à régler	521 487	498 716	22 771
<input type="checkbox"/> Instances à régulariser/ États de rapprochement bancaire	-	1 839 367	-1 839 367
<input type="checkbox"/> Recettes CCP non affectées	314 312	300 550	13 762
<input type="checkbox"/> Sinistres à régulariser	20 865	116 954	-96 089
<input type="checkbox"/> Cotisations encaissées à affecter (du 16.12.2018 jusqu'au 31.12.2018)	1 331 552	-	1 331 552
<input type="checkbox"/> Acquéreurs immeubles du Kef	3 011	3 011	-
<input type="checkbox"/> Cautionnement locataires	2 725	2 725	-
<input type="checkbox"/> Retenue de garantie	6 240	2 065	4 175
<input type="checkbox"/> Encaissements à affecter exercice 2001	540	540	-
TOTAL	7 666 013	11 328 501	-3 662 488

- ✓ La société doit assurer un bon suivi des montants constatés au cours des exercices antérieurs dans certains comptes d'attente.
- ✓ Le compte « fournisseurs à payer » fait apparaître des soldes antérieurs dont il est approprié de s'assurer de leur exigibilité afin de les apurer (Sté SDS, Frs local Borj El Amri).

NOTE 11- AUTRES PASSIFS

11.1- Autres comptes de régularisation passifs :

Le solde de cette rubrique est arrêté à 2 249 093 Dinars au 31 Décembre 2018, contre 2 459 831 Dinars au 31 Décembre 2017. Il se détaille comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
<input type="checkbox"/> Charges à payer	1 610 621	982 240	628 381
<input type="checkbox"/> Produits constatés d'avance	638 472	1 477 591	-839 119
TOTAL	2 249 093	2 459 831	-210 738

NOTE 12- NOTES SUR LES ÉTATS DE RÉSULTAT

Les résultats des opérations techniques relatives à l'exercice 2018, se sont soldés par un déficit de 8 743 955 Dinars se décomposant comme suit :

- Résultat technique non vie déficitaire : 4 086 709 Dinars

- Résultat technique vie déficitaire : 4 657 246 Dinars

Après intégration des éléments relatifs à l'activité de gestion financière ainsi que les éléments des opérations non techniques, le résultat de l'exercice dégage un déficit de 14 383 487 Dinars.

12.1- Primes émises et acceptées :

Les primes acquises nettes des cessions et rétrocessions de la « CTAMA » ont atteint 77 782 376 Dinars en 2018, contre 64 602 957 Dinars au 31 Décembre 2017. Elles se détaillent comme suit :

Désignation		2018	2017	Variation
<u>Non vie</u>	-			
- Primes émises et acceptées	+	72 966 294	63 019 082	9 947 212
- Variation de la PPNA	+/-	-2 732 872	-5 722 699	2 989 827
- Cession et rétrocession	-	6 675 891	6 760 685	-84 794
- Primes émises et acceptées nettes		63 557 531	50 535 698	13 021 833
<u>Vie</u>	-			
- Primes émises et acceptées	+	16 334 190	16 107 740	226 450
- Cession et rétrocession	-	2 109 345	2 040 481	68 864
- Primes émises et acceptées nettes		14 224 845	14 067 259	157 586
TOTAL		77 782 376	64 602 957	13 179 419

12.2- Charges de sinistres :

Les charges de sinistres nettes des cessions et rétrocession se sont élevées à 59 378 927 Dinars en 2018, contre 58 623 402 Dinars au 31 Décembre 2017, et se détaillent comme suit :

Désignation		2018	2017	Variation
<u>Non vie</u>	-			
- Montants payés	+	53 911 946	43 904 715	10 007 231
- Variation de la provision pour sinistres	+/-	-2 487 404	-3 299 809	812 405
TOTAL (A)		51 424 542	40 604 906	10 819 636
<u>Vie</u>	-			
- Montants payés	+	7 273 531	17 209 467	-9 935 936
- Variation de la provision pour sinistres	+/-	680 854	809 030	-128 176
TOTAL (B)		7 954 385	18 018 497	-10 064 112
TOTAL (A) + (B)		59 378 927	58 623 403	755 524

12.3- Produits et charges de placement :

Le résultat financier a atteint 4 411 904 Dinars au 31 Décembre 2018, contre 6 640 299 Dinars au 31 Décembre 2017. Il se détaille comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
- Revenu des placements	7 409 302	7 463 071	-53 769
- Profit provenant de la réalisation des placements	3 036 402	168 665	2 867 737
- Reprise de correction de valeur	2 571 890	4 410 603	-1 838 713
Produits des placements	13 017 594	12 042 339	975 255
- Charges de gestion des placements	4 400 860	3 058 425	1 342 435
- Correction de valeur	4 204 830	2 343 616	1 861 214
Charge des placements	8 605 690	5 402 041	3 203 649
Résultat financier	4 411 904	6 640 299	-2 228 395

12.4- Frais d'exploitation :

Les frais d'exploitation nette des commissions reçues des réassureurs se sont élevés à 24 956 481 Dinars au 31 Décembre 2018, contre 22 586 339 Dinars au 31 Décembre 2017. Le détail de ces frais se présente ainsi :

Désignation		2018	2017	Variation
<u>Non vie</u>				
- Frais d'acquisition	+	11 929 643	11 459 633	470 010
- Variation des frais d'acquisitions reportés	+	-1 368 002	-746 195	-621 807
- Frais d'administration	+	10 924 263	12 337 372	-1 413 109
- Commissions reçues des réassureurs	-	1 612 542	1 096 186	-516 356
TOTAL (A)		19 873 362	21 954 624	-2 081 262
<u>Vie</u>				
- Frais d'acquisition	+	2 678 389	1 048 478	1 629 911
- Frais d'administration	+	2 927 298	92 731	2 834 567
- Commissions reçues des réassureurs	-	522 568	509 495	13 073
TOTAL (B)		5 083 119	631 715	4 451 404
TOTAL (A) +(B)		24 956 481	22 586 339	2 370 142

12.5- Autres charges non techniques :

Les autres charges non techniques s'élèvent à 3 028 655 Dinars.

NOTE 13-NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7.

Le détail de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2018 se présente comme suit :

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignation		2018	2017	Variation
-Trésorerie au début de l'exercice		658 112	-7 089 685	7 747 797
-Trésorerie affectée aux activités d'exploitation		2 153 858	10 299 205	-8 145 347
-Trésorerie affectée aux activités d'investissement		-3 268 526	-2 551 408	-717 118
TOTAL		-456 556	658 112	-1 114 668

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
<input type="checkbox"/> Banques	-10 635 441	-7 346 802	-3 288 639
<input type="checkbox"/> CCP	498 382	414 410	83 972
<input type="checkbox"/> Fonds de roulement	26 650	23 550	3 100
<input type="checkbox"/> Caisse	3 320	3 320	-
<input type="checkbox"/> Effets à encaisser	9 651 137	7 564 238	2 086 899
<input type="checkbox"/> Coût des attestations	-604	-604	-
S/TOTAL	-456 556	658 112	-1 114 668

NOTE 14- EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS :

Il n'y a pas d'éventualités ou évènements connus en 2019, pouvant affecter la qualité de l'information financière relative à l'exercice 2018.

CAISSE TUNISIENNE D'ASSURANCES

MUTUELLES AGRICOLES

« CTAMA »

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I- Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la « CTAMA » qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2018, faisant apparaître un total net de 273 907 Mille Dinars, l'état de résultat faisant apparaître une perte de 14 383 Mille Dinars, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une variation de trésorerie négative de fin de période de 1115 Mille Dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « CTAMA » au 31 Décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la « CTAMA » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Sous réserve des points évoqués ci-après, nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

1- Notre audit des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018, a été limité par les éléments suivants :

- Comme il est fait mention dans la note 6.1 « Banques », certains états de rapprochements bancaires, font apparaître des suspens qui remontent aux exercices 2017 et antérieurs non provisionnés. Dans ce cadre, une mission d'apurement de ces suspens a été réalisée en 2018. Sur la base des résultats de cette mission, la CTAMA a procédé à l'apurement des faux suspens. Les suspens restants sont en cours d'analyse pour une décision finale d'apurement.

En attendant la justification et l'apurement des opérations restées en suspens, nous ne sommes pas en mesure d'établir que ces comptes ne contiennent pas d'anomalies significatives provenant d'erreurs ou d'opérations non autorisées, ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres de la CATAMA que l'analyse et l'apurement pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

- Comme il est fait mention dans la note 5.4.2, les comptes débiteurs divers comportent des montants anciens non apurés et qui méritent d'être revus dans le cadre des travaux d'apurement déjà engagés par la « CTAMA ». L'impact d'apurement de ces comptes sur les états financiers ne peut être déterminé.

- Comme il est fait mention dans les notes 3.2.6, les dépôts et cautionnements auprès de la TGT comportent des montants anciens non apurés totalement et qui méritent d'être revus dans le cadre des travaux d'apurement déjà engagés par la « CTAMA ». Bien que la « CTAMA » a procédé en 2018 à l'apurement des soldes antérieurs à 2017 pour un montant de 1 302 Mille Dinars, les comptes dépôts et cautionnements enregistrent des montants antérieurs à 2018, pour un total de 1 999 Mille Dinars. L'impact d'apurement de ces comptes sur les états financiers ne peut être déterminé.

- La balance par âge des créances nées d'opérations d'assurance présente certaines erreurs d'imputation qui sont encours de régularisation. Ainsi, nous avons constaté que le montant des soldes négatifs relatifs à l'exercice 2018 s'élève à 163 Mille Dinars qui est en baisse par rapport à l'exercice 2017 suite aux efforts de régularisations de la CTAMA. L'impact éventuel sur les provisions pour dépréciation des créances ne peut être actuellement déterminé.

- La répartition analytique des charges indirectes d'exploitation n'est pas fondée sur des clés de répartition pertinentes, objectives et appliquée d'une façon permanente. Cette situation affecte négativement l'allocation des charges entre les différentes branches vie et non vie.

La provision pour frais de gestion vie n'a pas fait l'objet de détermination à la date de clôture de l'exercice. Nous n'avons pas été en mesure de procéder à une estimation fiable de cette provision en absence d'une affectation précise des charges relatives à la branche vie et de quantifier par conséquent son impact sur les états financiers.

- Nous n'avons pas reçu de réponses à toutes nos lettres de circularisation, adressées aux banques, dépositaires, aux réassureurs et aux agents et courtiers d'assurances, conformément aux Normes Internationales d'Audit. Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos travaux.
- Les actifs immobilisés et titres de la « CTAMA » n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique à la date de clôture de l'exercice conformément aux dispositions de l'article 8 et suivants du code de commerce et 17 de la loi °96-112 du 30 Décembre 1996, relative au système comptable des entreprises.

- 2- La « CTAMA » a procédé au cours de l'exercice 2006, à la réévaluation d'une partie de son actif immobilier qui a dégagé une plus-value de 4 359 Mille Dinars portée dans le compte « Réserves spéciales de réévaluation ». En 2011, la « CTAMA » a procédé à une deuxième réévaluation de la quasi-totalité de ses actifs immobilisés (terrains et constructions) qui a généré des plus-values de 28 405 Mille Dinars, portées dans le compte de réserves spéciales de réévaluation.
- 3- Après l'émission d'un premier rapport relatif aux états financiers clos le 31 Décembre 2018, tels qu'arrêtés par le conseil d'administration, la « CTAMA » a procédé à la constitution d'une provision mathématique vie complémentaire au 31 Décembre 2018, pour un montant de 3 763 719 Dinars faisant passé le résultat net déficitaire de l'exercice 2018, de 10 619 768 Dinars à 14 383 487 Dinars. Ce complément de provisions a été constitué à la demande du Comité Général des Assurances par la lettre du 02 Janvier 2019, pour la couverture des risques du contrat retraite complémentaire du BNA et la régularisation de la méthode de calcul de la provision du contrat temporaire décès du BNA conformément à la notice technique déposée au Comité Général des Assurances en date du 13 juin 2018.

Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la « CTAMA » dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception de réserves évoquées dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves », nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la « CTAMA » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la « CTAMA » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la « CTAMA ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la « CTAMA » à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si

ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la « CTAMA » à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II - Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la « CTAMA ». A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler plusieurs insuffisances au niveau du système d'information, de contrôle interne et de la gestion des risques de la « CTAMA », y compris l'évaluation des sinistres à payer, ainsi que les procédures de suivi des comptes bancaires. Dans ce cadre, il est à signaler que suite à la mission effectuée en 2018 sur les provisions techniques un manuel des procédures a été élaboré en 2019 pour pallier aux insuffisances constatées sur le processus d'évaluation des dossiers sinistres.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la « CTAMA ».

2. Continuité d'exploitation

En raison des pertes enregistrées par la société, les capitaux propres totalisent au 31/12/2018 un montant négatif de 25 708 Mille Dinars qui est donc en deçà de la moitié du capital social. En conséquence une Assemblée devrait être convoquée dans les meilleurs délais afin de statuer sur cette situation.

3. Autres obligations légales et réglementaires

Les fonds propres de la « CTAMA » sont négatifs à la date de clôture de l'exercice, ils ne permettent pas de constituer la marge de solvabilité réglementaire requise par l'article 58 bis du code des assurances. Il est à signaler qu'un programme de restructuration est en cours de préparation.

Le taux de représentation des provisions techniques par les actifs admis au 31/12/2018, calculé conformément à l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 et les textes qui l'ont modifié ou complété, est de 81% compte non tenu des ajustements qui peuvent en découler des points décrits au niveau de notre opinion, ce qui est en deçà du taux exigé par les textes en vigueur.

Il est à signaler que la CTAMA n'a pas respecté le taux minimum des titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie parmi ses actifs admis dans la représentation des provisions techniques.

Il est à noter que la « CTAMA » n'est pas en train d'assurer un suivi de la liste nominative de ses adhérents constituant le fonds commun.

Par ailleurs, il est à signaler que pour l'opération de fusion par absorption de « MGA » par « CTAMA », décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Décembre 2014, a été finalisée en 2018 et la CTAMA attend la réponse de l'administration fiscale sur le dossier de clôture déposé.

En outre, et conformément à la circulaire du ministre des finances n°258 de l'année 2010, les provisions techniques ainsi que les conditions tarifaires doivent être validés par un actuare agréé. Dans ce cadre, le rapport communiqué par Les actuaires au titre de l'exercice 2018 n'est pas établi conformément au règlement du CGA N° 03-2018 du 11 Juillet 2018.

Tunis, le 15 janvier 2020

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/C.M.C-DFK International

Sofiane BEN AMIRA

P/GSAudit&Advisory

Ghazi HANTOUS

CAISSE TUNISIENNE D'ASSURANCES

MUTUELLES AGRICOLES

« CTAMA »

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions desdits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

L'exécution des conventions suivantes conclues au cours des exercices antérieures, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 :

La mutuelle a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance vie avec la société GMP dans laquelle elle est administrateur, et ce pour une durée initiale allant du 16 Février 2012, jusqu'au 31 Décembre 2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention donne lieu au paiement d'une rémunération comme suit :

2,5 % du chiffre d'affaires prévoyance réalisé au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.

0,5% du chiffre d'affaires capitalisation réalisé au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.

Convention avec la BNA, les intérêts associés au découvert bancaire autorisé par la BNA sont au taux de : TMM+3% (ce taux majoré d'une commission forfaitaire et annuel de 5 000 DT).
Compte créditeur rémunération 2%.

Obligations et engagements de la « CTAMA » envers les dirigeants :

Président du Conseil d'administration :

Les jetons de présence servis par la CTAMA à son président du conseil d'administration au titre de l'exercice 2018, s'élèvent à 6 750 Dinars.

Directeur Général:

La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 17 Octobre 2017.

La rémunération brute perçue au titre de l'exercice 2018 est de 289 015 Dinars soit un montant de 168 654 Dinars de rémunération nette.

Le Directeur Général Adjoint du 01/01/2018 au 31/10/2018:

La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration et se détaille comme suit :

- Salaire mensuel net : 5 000 Dinars sur 17,5 mois ;
- Prime de bilan fixée par le conseil d'administration selon la performance réalisée ;
- Une voiture de fonction ;

- Des bons de carburant de 675 Dinars par mois ;
- La rémunération brute perçue au titre de l'exercice 2018, est de 200 601Dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 15 janvier 2020

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/C.M.C-DFK International

Sofiane BEN AMIRA

P/GSAudit&Advisory

Ghazi HANTOUS

Etats financiers annuels de SICAV

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **20 avril 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	28 389 461,106	28 887 755,771
Obligations et valeurs assimilées		25 798 348,238	28 800 865,671
Titres OPCVM		2 591 112,868	86 890,100
Placements monétaires et disponibilités		31 062 112,810	23 202 707,377
Placements monétaires	5	13 326 278,437	9 439 747,893
Disponibilités		17 735 834,373	13 762 959,484
Créances d'exploitation	6	2 391,340	18 559,622
TOTAL ACTIF		59 453 965,256	52 109 022,770
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	58 292,933	59 744,213
Autres créditeurs divers	8	896 016,123	686 154,899
TOTAL PASSIF		954 309,056	745 899,112
ACTIF NET			
Capital	9	54 963 149,272	48 752 721,032
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		403,149	68,707
Sommes distribuables de l'exercice		3 536 103,779	2 610 333,919
ACTIF NET		58 499 656,200	51 363 123,658
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		59 453 965,256	52 109 022,770

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2019	Année 2018
Revenus du portefeuille-titres	10	1 614 549,203	1 749 095,080
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 614 549,203	1 745 899,535
Revenus des titres OPCVM		-	3 195,545
Revenus des placements monétaires	11	1 457 435,034	1 077 430,929
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 071 984,237	2 826 526,009
Charges de gestion des placements	12	(234 253,597)	(252 336,496)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 837 730,640	2 574 189,513
Autres charges	13	(83 467,248)	(87 597,278)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 754 263,392	2 486 592,235
Régularisation du résultat d'exploitation		781 840,387	123 741,684
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		3 536 103,779	2 610 333,919
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(781 840,387)	(123 741,684)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		13 783,945	9 894,514
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	450,119
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 768 047,337	2 496 936,868

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2019	Année 2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 768 047,337	2 496 936,868
Résultat d'exploitation	2 754 263,392	2 486 592,235
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	13 783,945	9 894,514
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	450,119
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(1 875 823,272)	(1 610 743,732)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	6 244 308,477	3 005 387,073
Souscriptions		
- Capital	46 506 580,180	47 000 971,958
- Régularisation des sommes non distribuables	9 113,973	4 812,199
- Régularisation des sommes distribuables	2 091 708,195	1 732 342,745
Rachats		
- Capital	(40 313 881,323)	(43 781 454,542)
- Régularisation des sommes non distribuables	(5 168,535)	(4 557,274)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 044 044,013)	(1 946 728,013)
VARIATION DE L'ACTIF NET	7 136 532,542	3 891 580,209
ACTIF NET		
En début de l'exercice	51 363 123,658	47 471 543,449
En fin de l'exercice	58 499 656,200	51 363 123,658
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de l'exercice	474 899	443 531
En fin de l'exercice	535 222	474 899
VALEUR LIQUIDATIVE	109,300	108,156
TAUX DE RENDEMENT	6,14%	5,16%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

La société INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 28.389.461,106 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>				
		24 853 870,000	25 798 348,238	44,10%
Obligations de sociétés				
		22 275 550,000	23 138 951,688	39,55%
AMEN BANK ES 2017	5 000	300 000,000	311 936,000	0,53%
AMEN BANK ES 2009	10 000	333 000,000	336 688,000	0,58%
AMEN BANK ES 2010	10 000	399 700,000	408 724,000	0,70%
AMEN BANK ES 2012	20 000	600 000,000	612 496,000	1,05%
AMEN BANK ES 2016	16 000	640 000,000	644 249,600	1,10%
ATB SUB 2017	30 000	3 000 000,000	3 186 480,000	5,45%
ATL 2013-1 TF	3 000	60 000,000	62 265,600	0,11%
ATL 2013-1 TV	2 000	40 000,000	42 129,600	0,07%
ATL 2015-2 A	10 000	400 000,000	420 384,000	0,72%
ATL 2016-1 A	10 000	400 000,000	412 328,000	0,70%
ATL 2017-1 A	10 000	600 000,000	628 912,000	1,08%
ATL 2017 SUB	2 000	200 000,000	202 659,200	0,35%
ATL 2017-2 B	2 500	200 000,000	213 386,000	0,36%
ATL 2017-2 C	2 500	250 000,000	263 294,000	0,45%
ATL 2018 -1 B	2 500	200 000,000	207 262,000	0,35%
ATL 2019-1 CA	7 000	700 000,000	704 614,400	1,20%
ATTIJARI BANK SUB 2015	15 000	300 000,000	303 060,000	0,52%
ATTIJARI BANK SUB 2017	5 000	300 000,000	310 432,000	0,53%
ATTIJARI LEAS 2016-1	10 000	400 000,000	410 560,000	0,70%
ATTIJARI LEAS 2016-2	5 000	500 000,000	526 080,000	0,90%
ATTIJARI LEAS 2019-1	7 000	700 000,000	732 743,200	1,25%
BH 2009	20 000	768 000,000	768 144,000	1,31%
BH 2016-1	10 000	400 000,000	415 528,000	0,71%
BH 2019-1	5 000	500 000,000	530 064,000	0,91%
BNA 2009	10 000	333 000,000	343 536,000	0,59%
BTE 2010	20 000	200 000,000	203 888,000	0,35%
BTE 2016	5 000	300 000,000	316 592,000	0,54%
BTE 2019-1	6 000	600 000,000	601 092,968	1,03%
BTK 2009 C	5 000	199 850,000	211 338,000	0,36%
CIL 2015/2	15 000	300 000,000	303 156,000	0,52%
CIL 2016/1	12 000	480 000,000	498 096,000	0,85%
CIL 2016-2	17 000	1 020 000,000	1 073 652,000	1,84%
CIL 2017/1	3 000	180 000,000	185 620,800	0,32%
STB SUB 2019-1	10 000	1 000 000,000	1 007 576,000	1,72%
TL SUB 2016	3 000	180 000,000	189 148,800	0,32%

TL 2015-2 A	13 500	540 000,000	566 827,200	0,97%
TL 2015-2 B	5 000	400 000,000	420 532,000	0,72%
TL 2016-1	5 000	400 000,000	418 364,000	0,72%
TL 2017-1	8 000	480 000,000	496 473,600	0,85%
TL 2017-2 B	10 000	1 000 000,000	1 058 768,000	1,81%
TL 2018 SUB A	2 500	250 000,000	269 868,000	0,46%
TL 2018 SUB B	2 500	250 000,000	270 440,000	0,46%
UBCI 2013	3 000	60 000,000	61 917,600	0,11%
UIB 2009/1 B	20 000	666 000,000	679 456,000	1,16%
UIB 2011/1 A	15 500	310 000,000	317 539,200	0,54%
UIB SUB 2016	15 600	936 000,000	990 649,920	1,69%
Bons du trésor assimilables		2 578 320,000	2 659 396,550	4,55%
BTA 6,9-05/2022 15 ANS	600	664 320,000	634 582,446	1,08%
BTA 5,6-08/2022 12 ANS	1 000	959 000,000	999 786,857	1,71%
BTA 6-02/2022 12 ANS	1 000	955 000,000	1 025 027,247	1,75%
Titre OPCVM		2 586 971,140	2 591 112,868	4,43%
FINA O SICAV	835	87 113,752	91 255,480	0,16%
FCP BNA CAPITALISATION	15 967	2 499 857,388	2 499 857,388	4,27%
Total		27 440 841,140	28 389 461,106	48,53%
Total par rapport au total des actifs			47,75%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2019 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2018	27 877 692,252	1 016 167,046	(6 103,527)	28 887 755,771	-
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	3 500 000,000			3 500 000,000	
Titres OPCVM	2 499 857,388			2 499 857,388	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités obligations de sociétés	(6 436 708,500)			(6 436 708,500)	
* Variations des plus ou moins values latentes					
Titres OPCVM			4 365,380	4 365,380	
Bon du trésor assimilables			9 418,565	9 418,565	
* Variations des intérêts courus		(75 227,498)		(75 227,498)	
Soldes au 31 décembre 2019	27 440 841,140	940 939,548	7 680,418	28 389 461,106	-

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 13.326.278,437, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
<u>Certificats de dépôt</u>	13 211 221,509	13 326 278,437	22,78%
Certificat de dépôt BH au 13/03/2020 à 12,10% 80 jours	1 958 104,306	1 962 707,716	3,36%
Certificat de dépôt BNA au 21/01/2020 à 11,50% 30 jours	496 203,054	497 334,548	0,85%
Certificat de dépôt BNA au 02/02/2020 à 10,80% 60 jours	1 971 709,234	1 984 315,279	3,39%
Certificat de dépôt BNA au 15/03/2020 à 12,30% 90 jours	1 952 267,766	1 960 024,375	3,35%
Certificat de dépôt BTE au 22/01/2020 à 10,81% 70 jours	1 475 295,932	1 492 480,417	2,55%
Certificat de dépôt BTE au 03/03/2020 à 11,30% 90 jours	1 467 031,364	1 477 092,473	2,52%
Certificat de dépôt BTE au 27/03/2020 à 12% 100 jours	974 193,548	977 705,767	1,67%
Certificat de dépôt ENDA au 27/01/2020 à 12% 180 jours	954 716,981	993 126,239	1,70%
Certificat de dépôt UIB au 30/01/2020 à 9,81% 90 jours	980 849,662	993 727,568	1,70%
Certificat de dépôt UIB au 27/02/2020 à 9,81% 90 jours	980 849,662	987 764,055	1,69%
TOTAL	13 211 221,509	13 326 278,437	22,78%
Pourcentage par rapport au total des actifs			22,41%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 décembre 2019 un solde de D : 2.391,340 contre un solde de D : 18.559,622 à la même date de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Intérêts à recevoir sur compte de dépôt	-	16 168,282
Autres	2 391,340	2 391,340
Total	<u>2 391,340</u>	<u>18 559,622</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 58.292,933 contre D : 59.744,213 au 31/12/2018 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Gestionnaire	58 292,933	59 744,213
Total	<u>58 292,933</u>	<u>59 744,213</u>

Note 8 : Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 896.016,123 contre un solde de D : 686.154,899 au 31/12/2018 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance du CMF	4 219,037	4 021,331
Dividendes à payer	857 370,902	649 207,387
Commissaire aux comptes	18 200,000	18 200,000
Rémunération Président du Conseil	823,529	823,529
Jetons de présence	13 200,000	13 200,000
Retenue à la source	1 602,655	52,952
TCL	600,000	600,000
Autres	-	49,700
Total	896 016,123	686 154,899

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018

Montant	48 752 721,032
Nombre de titres	474 899
Nombre d'actionnaires	856

Souscriptions réalisées

Montant	46 506 580,180
Nombre de titres émis	453 020
Nombre d'actionnaires nouveaux	262

Rachats effectués

Montant	(40 313 881,323)
Nombre de titres rachetés	(392 697)
Nombre d'actionnaires sortants	(153)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	13 783,945
Régularisation des sommes non distribuables	3 945,438

Capital au 31-12-2019

Montant	54 963 149,272
Nombre de titres	535 222
Nombre d'actionnaires	965

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 1.614.549,203, contre D : 1.749.095,080 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2019	Année 2018
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 488 628,896</u>	<u>1 619 979,448</u>
- Intérêts	1 488 628,896	1 619 979,448
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>125 920,307</u>	<u>125 920,087</u>
- Intérêts des BTA	125 920,307	125 920,087
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	-	<u>3 195,545</u>
- Dividendes	-	3 195,545
TOTAL	1 614 549,203	1 749 095,080

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 1.457.435,034, contre D : 1.077.430,929 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2019	Année 2018
Intérêts des dépôts à vue	724 975,189	691 734,882
Intérêts des certificats de dépôts	732 459,845	385 696,047
TOTAL	1 457 435,034	1 077 430,929

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 234.253,597, contre D : 252.336,496 au 31/12/2018, et se détaille ainsi :

	Année 2019	Année 2018
Rémunération du gestionnaire	224 253,597	242 336,496
Rémunération du dépositaire	10 000,000	10 000,000
TOTAL	234 253,597	252 336,496

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2019 à D : 83.467,248, contre D : 87.597,278 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	Année 2019	Année 2018
Redevance du CMF	44 849,235	48 465,742
Commissaire aux comptes	18 343,032	21 647,075
Rémunération Président du Conseil	4 235,292	4 235,292
Jetons de présence	7 200,000	7 200,000
TCL	6 525,115	5 788,405
Autres	2 314,574	260,764
TOTAL	83 467,248	87 597,278

Note 14 : Autres informations**14.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	5,740	5,952	5,098	4,293	4,723
Charges de gestion des placements	(0,438)	(0,531)	(0,525)	(0,485)	(0,540)
Revenus net des placements	5,302	5,420	4,573	3,807	4,183
Autres charges	(0,156)	(0,184)	(0,177)	(0,160)	(0,196)
Contribution conjoncturelle	-	-	(0,238)	-	-
Résultat d'exploitation (1)	5,146	5,236	4,158	3,647	3,988
Régularisation du résultat d'exploitation	1,461	0,261	0,236	0,554	0,209
Sommes distribuables de l'exercice	6,607	5,497	4,394	4,201	4,196
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,026	0,021	0,034	(0,014)	(0,022)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,001	(0,023)	-	-
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,026	0,022	0,012	(0,014)	(0,022)

Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,172	5,258	4,170	3,633	3,966
Résultat non distribuable de l'exercice	0,026	0,022	0,012	(0,014)	(0,022)
Régularisation du résultat non distribuable	0,007	0,001	0,000	(0,004)	(0,001)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,033	0,023	0,012	(0,018)	(0,023)
Distribution de dividende	5,496	4,394	4,201	4,198	4,044
Valeur liquidative	109,300	108,156	107,031	106,826	106,842

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,40%	0,49%	0,49%	0,45%	0,51%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,17%	0,17%	0,15%	0,18%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,08%	5,11%	4,33%	3,93%	3,93%

14.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% (TTC) l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% (TTC) l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE – SICAV », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 59.453.965, un actif net de D : 58.499.656 et un bénéfice de D : 2.768.047.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice 47,75% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 52,25% du total des actifs, dépassent le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 29,83% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 6 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre Conseil d'Administration réuni le 04 Avril 2019 a renouvelé le mandat de Madame Moufida HAMZA en qualité de Président du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration réuni le 29 mars 2013, a fixé sa rémunération mensuelle nette à D : 300.

La charge constatée à ce titre s'est élevée en 2019, à D : 4.235.

Par ailleurs, et de notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'autres opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 6 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

UBCI- FCP CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX

COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I.Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds « **UBCI FCP CEA**», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 5 470 588 dinars et un résultat net déficitaire de l'exercice de <531140> dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « **UBCI FCP CEA** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à l'**UBCI Bourse** en tant que gestionnaire de l'**UBCI FCP CEA**. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction de l'UBCI Bourse(Gestionnaire de l'UBCI FCP CEA) est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction de l'UBCI Bourse(Gestionnaire de l'UBCI FCP CEA) qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 10 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 31/12/2019 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2019	31/12/2018
<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	5 373 638,796	5 341 184,842
	a- Actions et droits rattachés		5 373 638,796	5 187 038,842
	b- Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
	c- Autres valeurs		0,000	154 146,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	96 949,383	45 335,384
	a- Placements monétaires		0,000	0,000
	b- Disponibilités		96 949,383	45 335,384
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF			5 470 588,179	5 386 520,226
<u>PASSIF</u>				
			<u>44 943,697</u>	<u>36 015,196</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	26 156,024	25 249,164
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	18 787,673	10 766,032
<u>ACTIF NET</u>			<u>5 425 644,482</u>	<u>5 350 505,030</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.5	5 324 795,481	5 315 279,916
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.6	<u>100 849,001</u>	<u>35 225,114</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		23,857	30,899
	b- Sommes distribuables de l'exercice		100 825,144	35 194,215
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			5 470 588,179	5 386 520,226

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/12/2019 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2019	31/12/2018
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>223 941,960</u>	<u>149 848,740</u>
	Dividendes		223 941,960	149 848,740
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	<u>Total des revenus des placements</u>		<u>223 941,960</u>	<u>149 848,740</u>
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	3.7	<u>-105 906,454</u>	<u>-98 659,365</u>
	Revenu net des placements		118 035,506	51 189,375
CH 2	<u>Autres charges</u>	3.8	-19 768,401	-18 252,367
	Résultat d'exploitation		98 267,105	32 937,008
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		2 558,039	2 257,207
	Sommes distribuables de l'exercice		100 825,144	35 194,215
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-2 558,039	-2 257,207
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		-469 886,674	8 343,432
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		-154 953,282	272 551,351
	<u>Frais de négociation des titres</u>		-4 566,667	-19 611,538
	Résultat net de l'exercice		-531 139,518	294 220,253

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/12/2019 en (DT)

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-531 139,518</u>	<u>294 220,253</u>
a- Résultat d'exploitation	98 267,105	32 937,008
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-469 886,674	8 343,432
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-154 953,282	272 551,351
d- Frais de négociation de titres	-4 566,667	-19 611,538
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>-36 801,784</u>	<u>-44 796,820</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>643 080,754</u>	<u>1 033 744,946</u>
a- Souscriptions	1 235 888,887	1 850 198,054
- Capital	1 197 900,000	1 646 800,000
- Régularisation des sommes non distribuables	28 820,187	196 041,501
- Régularisation des sommes distribuables	9 168,700	7 356,553
b- Rachats	592 808,133	816 453,108
- Capital	564 700,000	729 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	23 097,999	83 912,018
- Régularisation des sommes distribuables	5 010,134	3 441,090
VARIATION DE L'ACTIF NET	75 139,452	1 283 168,379
<u>AN4- Actif Net</u>		
a- En début de l'exercice	5 350 505,030	4 067 336,651
b- En fin de l'exercice	5 425 644,482	5 350 505,030
<u>AN5-Nombre de parts</u>		
a- En début de l'exercice	48 759	39 582
b- En fin de l'exercice	55 091	48 759
VALEUR LIQUIDATIVE	98,485	109,733
AN6 -TAUX DE RENDEMENT	-9,59%	7,85%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31-12-2019

1- PRESENTATION DU FCP

UBCI FCP CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du CMF le 6 Novembre 2013 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fond est assurée par l'UBCI Bourse.

L'UBCI et l'UBCI Bourse ont été désignées distributeurs des titres d'UBCI FCP CEA.

L'UBCI a été désignée dépositaire des titres et des fonds d'UBCI FCP CEA.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice du fond s'étend du 22 Septembre 2014 au 31 décembre 2015.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit ;

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la côte sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésors assimilables sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions admises à la côte :

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2019 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les bons de trésors assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2019 d'actions, Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% l'Actif
Actions				
ARTES	64 042	408 361,839	311 500,288	5,69%
ATL	139 028	434 674,760	234 679,264	4,29%
ATTIJARI BANK	11 835	530 748,240	390 531,330	7,14%
ATTIJARI LEASING	16 969	311 471,290	205 850,939	3,76%
BIAT	4 400	534 454,119	505 076,000	9,23%
CARTHAGECEMENT	100 000	193 551,100	119 600,000	2,19%
OTH	26 910	457 948,100	373 214,790	6,82%
POULINA GP HOLDING	16 000	182 748,494	209 920,000	3,84%
SAH	40 500	455 235,940	479 844,000	8,77%
SFBT	27 160	387 710,744	517 642,440	9,46%
SOMOCER	126 231	165 145,050	118 278,447	2,16%
SOTUVER	51 000	234 742,547	429 777,000	7,86%
TELNET	34 348	307 499,790	319 917,272	5,85%
TPR	76 440	264 492,356	362 325,600	6,62%
TUNISIE VALEURS	16 204	290 619,240	268 289,628	4,90%
UIB	17 500	367 149,992	398 825,000	7,29%
UNIMED	13 474	128 459,400	128 366,798	2,35%
TOTAL		5 655 013,001	5 373 638,796	98,23%

Les revenus du portefeuille titre correspondent aux dividendes des actions s'élèvent au 31-12-2019 à 223 941,960DT

- Les entrées en portefeuille titres durant la période de 01/01/2019 au 31/12/ 2019 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition
Actions et droits	1 568 165,510
Titres OPCVM	199 264,800
Total	1 767 430,310

Les sorties du portefeuille titres durant la période de 01/01/2019 au 31/12/2019 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition	Prix de Cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions et droits	913 069,132	760 421,060	-152 648,072
Titres OPCVM	353 410,800	351 105,590	-2 305,210
TOTAL	1 266 479,932	1 111 526,650	-154 953,282

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 96 949,383DT et s'analyse comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	% de l'actif
Disponibilités	96 949,383	45 335,384	1,77%
Total	96 949,383	45 335,384	1,77%

3.3 –Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/12/2019	31/12/2018
PA 1	Opérateurs créditeurs	26 156,024	25 249,164
	Frais de gestionnaire	5 231,329	5 049,832
	Frais de dépositaire	1 307,833	1 262,467
	Frais des distributeurs	19 616,862	18 936,865

3.4 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	31/12/2019	31/12/2018
PA 2	Autres créditeurs divers	18 787,673	10 766,032
	Etat, retenue à la source,	9 387,423	3 248,392
	Redevance CMF	438,856	433,166
	Charges à payer sur l'exercice	8 961,394	7 084,474

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2018</u>	
* Montant en nominal	4 875 900
* Nombre de titres	48 759
* Nombre de porteurs de parts	217
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	1 197 900
* Nombre de titres émis	11 979
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	564 700
* Nombre de titres rachetés	5 647
<u>Capital au 31/12/2019</u>	
* Montant en nominal	5 509 100
* Nombre de titres	55 091
* Nombre de porteurs de parts	255

La variation de l'actif net de l'exercice allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 s'élève à 75 139,452 dinars.

Le nombre de parts de UBCI FCP CEA au 31/12/2019 est de 55 091 contre 48 759 au 31/12/2018.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital debut de l'exercice au 31/12/2018</u>	<u>5 315 279,916</u>	<u>5 315 279,916</u>
<u>Souscriptions de l'exercice</u>	<u>1 197 900,000</u>	<u>1 197 900,000</u>
<u>Rachats de l'exercice</u>	<u>-564 700,000</u>	<u>-564 700,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-623 684,435</u>	<u>-522 835,434</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-469 886,674	-469 886,674
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-154 953,282	-154 953,282
- Frais de négociation des titres	-4 566,667	-4 566,667
- Régularisation des sommes non distribuables	5 722,188	5 722,188
- Sommes distribuables		100 849,001
<u>Montant fin de l'exercice au 31/12/2019</u>	<u>5 324 795,481</u>	<u>5 425 644,482</u>

3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2019 s'élèvent à 100 849,001 DT contre 35 225,114 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Somme distribuables des exercices antérieurs	23,857	30,899
Résultat d'exploitation	98 267,105	32 937,008
Régularisation du résultat d'exploitation	2 558,039	2 257,207
Total	100 849,001	35 225,114

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion et de distribution conclues entre UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	31/12/2019	31/12/2018
CH 1 Charges de gestion des placements	105 906,454	98 659,365
Rémunération du gestionnaire	21 181,303	19 731,876
Rémunération du dépositaire	5 295,331	4 932,988
Rémunération des distributeurs	79 429,820	73 994,501

3.8 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	31/12/2019	31/12/2018
CH 2 Autres charges	19 768,401	18 252,367
Redevance CMF	5 295,331	4 932,988
Services bancaires et assimilés	5 329,820	3 562,929
Abonnement des charges budgétisées	9 143,250	9 756,450

Les charges budgétisées se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Abonnement des charges budgétisées	9 143,250	9 756,450
Frais bancaires	121,130	94,430
Publication BO CMF (*)	-198,800	500,500
Honoraires CAC	6 780,200	6 781,000
ALPHA MENA	2 380,700	2 380,500
Autres	60,020	0,020

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UBCI BOURSE est le gestionnaire d'UBCI FCP CEA et sa mission couvre :

- * La constitution et la gestion du portefeuille d'UBCI FCP CEA,
- * la gestion administrative et comptable de FCP et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net d'UBCI FCP CEA. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI BOURSE, gestionnaire d'UBCI FCP CEA, a conclu avec l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt et de gestion aux termes de laquelle elle confie à l'UBCI la mission de dépositaire de titres et de fonds d'UBCI FCP CEA. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'UBCI FCP CEA. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UBCI BOURSE et l'UBCI ont pour mission la commercialisation et la distribution des parts d'UBCI FCP CEA auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une commission de distribution au taux de 1,5% TTC l'an de l'actif net d'UBCI FCP CEA partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

5. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS :

Données par part	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des placements	4,065	3,073	3,125	3,683	3,030
Charges de gestion des placements	-1,922	-2,023	-1,788	-1,747	-1,659
Revenu net des placements	2,143	1,050	1,337	1,936	1,371
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,359	-0,374	-0,267	-0,598	-0,457
Résultat d'exploitation	1,784	0,676	1,069	1,338	0,915
Régularisation du résultat d'exploitation	0,046	0,046	0,021	-0,017	-1,030
Somme distribuables de l'exercice	1,830	0,722	1,090	1,322	-0,115
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles sur titres	-8,555	0,171	9,006	6,871	-14,573
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	-2,787	5,590	0,554	-3,058	-0,559
Frais de négociation de titres	-0,083	-0,402	-0,139	-0,272	-0,433
(+) ou (-) V. sur titres et frais de Négociation	-11,425	5,359	9,421	3,541	-15,565
Résultat net de l'exercice	-9,641	6,034	10,490	4,879	-14,651
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultats non distribuables de l'exercice	-11,425	5,359	9,421	3,541	-15,565
Régularisation du résultat non distribuable	-0,931	1,986	0,627	0,917	2,726
Sommes non distribuables de l'exercice	-12,356	7,344	10,048	4,458	-12,840
Distribution de dividendes	0,722	1,090	1,206	0,000	0,000
Valeur liquidative	98,485	109,733	102,757	92,825	87,045
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placements /actif net moyen	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,56%
Autres charges/actif net moyen	0,37%	0,37%	0,30%	0,69%	0,71%
Résultats distribuables de l'exercice /actif net moyen	1,86%	0,67%	1,20%	1,53%	1,41%
Actif net moyen	5 294 863,652	4 935 060,461	3 539 463,525	3 030 097,838	1 842 456,619

Nombre de parts	55 091	48 759	39 582	34 698	28 458
------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------